



Stratégie régionale de la mer et du littoral

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Octobre 2012

SOMMAIRE

Introduction.....	5
Diagnostic synthétique de la mer et du littoral en Provence-Alpes-Côte d'azur	8
I. Un contexte favorable à l'élaboration d'une stratégie régionale de la mer et du littoral	8
II. Une nouvelle lecture par territoires de projets.....	9
III. Les tensions du bord de mer.....	10
IV. A la reconquête d'une nouvelle vocation maritime	11
V. Un environnement facteur d'attractivité à ménager pour favoriser un développement exemplaire.....	19
VI. Renforcer la mutualisation d'initiatives pour plus de visibilité et d'efficacité	20
Six enjeux clés et dix-huit objectifs stratégiques pour la mer et le littoral	25
I. Six enjeux clés	25
Enjeu N° 1 : Développer l'emploi, l'économie et la formation maritime et littorale	25
Enjeu N° 2 : Favoriser la qualité de vie et lutter contre les risques d'exclusion et les disparités sociales et territoriales sur le littoral.....	27
Enjeu N° 3 : S'adapter aux changements climatiques en zone côtière	28
Enjeu N° 4 : Préserver la qualité des écosystèmes et de la biodiversité	28
Enjeu N° 5 : Développer les partenariats avec les territoires de projets et favoriser la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales	29
Enjeu N° 6 : Contribuer aux politiques maritimes et littorales euro-méditerranéennes et développer la coopération décentralisée dans le domaine de la mer	30

II. Dix-huit objectifs stratégiques pour la mer et le littoral.....	31
Les objectifs opérationnels de la stratégie régionale de la mer et du littoral.....	34
Enjeu N° 1 : Développer l'emploi, l'économie et la formation maritime et littorale	34
1-1. Créer des emplois maritimes par le développement des entreprises	34
1.2. Développer des équipements publics portuaires structurants.....	42
1.3. Promouvoir les métiers de la mer, la formation et l'emploi maritime	44
1.4. Développer la recherche dans les secteurs clefs de l'économie régionale et favoriser l'innovation	46
1.5. Favoriser la bonne prise en compte des besoins des activités maritimes dans la planification, à terre et en mer,	49
Enjeu N° 2 : Favoriser la qualité de vie et lutter contre les risques d'exclusion et les disparités sociales et territoriales sur le littoral..	51
2.1. Lutter contre les facteurs de discrimination afin de favoriser la mixité sociale, la pluriactivité et la qualité de vie sur le littoral...	51
2.2. Développer la culture maritime régionale et favoriser l'appropriation des politiques maritimes par les citoyens	55
2.3. Favoriser l'accès aux sports et loisirs nautiques pour le plus grand nombre, dans des conditions de sécurité optimales et dans le respect de l'environnement.....	58
Enjeu N° 3 : S'adapter au changement climatique en zone côtière	61
3.1. Protéger les populations, les économies et les infrastructures	61
3.2. Anticiper les conséquences des évolutions climatiques pour limiter les coûts des aménagements littoraux et les conséquences des sinistres	62
Enjeu N° 4 : Préserver la qualité des écosystèmes et la biodiversité	63
4.1. Lutter contre les pollutions d'origine terrestre et maritime	63
4.2. Maintenir les écosystèmes en bon état écologique pour favoriser leur adaptation aux changements climatiques	66
4.3. Préserver et valoriser la biodiversité marine et littorale	67

Enjeu 5 : Développer les partenariats avec les territoires de projets et favoriser la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales 69

5.1. Favoriser l'intégration des politiques maritimes et littorales dans les territoires de projets 69

5.2. Contribuer à la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales sur le territoire régional 71

Enjeu 6 : Contribuer aux politiques maritimes et littorales euro-méditerranéennes et développer la coopération décentralisée dans le domaine de la mer 74

6.1. Renforcer la coopération maritime en Méditerranée, autour des priorités stratégiques régionales 74

6.2. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée en Méditerranée et en Europe 79

6.3. Enrichir les politiques maritimes et littorales des Régions par l'échanges d'expérience et la capitalisation des savoirs faire et des bonnes pratiques et défendre les intérêts régionaux 82

Introduction

➤ L'avenir de la région est intimement lié à la mer Méditerranée

L'espace littoral et maritime représente un ensemble à forts enjeux pour l'aménagement, durable et équilibré, du territoire régional, pour le développement économique et la création d'emplois, pour la qualité de vie de ses habitants.

C'est aussi un espace complexe dont la gestion nécessite, plus que sur tout autre territoire, le dialogue et la concertation entre tous les acteurs, et une bonne synergie entre les différentes politiques publiques qui s'y appliquent.

L'ouverture de la Région sur la Méditerranée a forgé son histoire et son identité, elle est une force pour son avenir, motrice du développement régional. Elle lui confère également une grande responsabilité pour gérer, dans le cadre d'une coopération renouvelée, ce patrimoine partagé avec toutes les populations riveraines, et contribuer au développement et à la prospérité de l'espace Méditerranéen.

➤ Un espace stratégique pour l'aménagement et le développement du territoire régional

Le littoral régional, dense et parfois proche de la saturation, terre de tous les contrastes économiques, sociaux et environnementaux, demeure très attractif et 70 % de la population régionale réside sur une frange côtière de 25 km représentant moins de 15 % du territoire. Il constitue, avec les 3 plus grandes agglomérations régionales, l'une des plus grandes concentrations urbaines de France.

Les pressions urbaines, démographiques et industrielles sont multiples, auxquelles s'ajoute une forte pression touristique, avec une population qui double en été.

Le littoral constitue également un atout majeur pour la qualité de vie des habitants de la région et un fort potentiel pour l'économie régionale. Il est pourtant au cœur de profondes disparités spatiales de développement, d'aggravation des inégalités sociales et territoriales. Les pressions qui s'y exercent représentent un risque important d'exclusion des populations de leur propre littoral.

Face aux défis de l'adaptation aux changements climatiques et de la croissance démographique, comment bâtir les villes de demain, leurs emplois, leurs logements, leurs modes de transport, leurs offres de loisirs ?

➤ La mer, en tant que premier « employeur » régional constitue un levier économique majeur pour répondre au défi de l'emploi

D'après le Cluster maritime français, l'économie maritime, *stricto sensu* (hors tourisme et services), emploie au niveau national plus de personnes que l'industrie automobile et est supérieure en valeur de production à l'industrie aéronautique.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le littoral est le lieu d'une intense activité économique, portuaire, industrielle, touristique. On estime que les activités maritimes emploient plus de 10 % de la population active régionale. Si on y ajoute les activités induites par la proximité du littoral et notamment l'économie résidentielle et les services, la mer est sans aucun doute le premier pourvoyeur d'emplois de la région.

Aux côtés des secteurs phares et historiques de l'économie maritime : transports, industries maritimes, défense nationale, sécurité maritime, nautisme, pêche et aquaculture, de nouvelles activités émergent : éolien « offshore », biotechnologies marines, déconstruction de navires, etc., et pourraient constituer un potentiel de développement économique significatif.

➤ **Le littoral : un espace en danger**

La région se caractérise par une grande diversité de paysages et d'écosystèmes côtiers, et par l'étendue des espaces naturels préservés, à terre comme en mer. Toutefois l'extrême concentration des activités humaines sur la bande littorale génère des tensions, et parfois des conflits, dans l'utilisation de l'espace entre les différentes composantes du territoire.

L'évolution de l'occupation du sol fait apparaître un grignotage constant et préoccupant des espaces agricoles et naturels à la périphérie des grandes agglomérations, au détriment de la qualité des paysages et des milieux contigus à la zone côtière. L'urbanisation, l'aménagement des plages et le développement des ports ont conduit à un fort taux d'artificialisation du front de mer.

Par ailleurs, et l'actualité récente l'a une nouvelle fois dramatiquement montré, le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur est très largement soumis aux risques naturels, en particulier pour ce qui concerne le littoral : l'érosion et les submersions concomitantes aux inondations. La région étant particulièrement concernée par les effets des changements climatiques, la nécessité de s'adapter et d'anticiper ses conséquences doivent désormais constituer une priorité pour l'aménagement du littoral.

➤ **La mer Méditerranée nous unit, dans une même communauté d'intérêts, aux autres peuples de la Méditerranée**

La Méditerranée est par excellence un espace de coopération. De nombreux enjeux et problèmes relatifs aux activités maritimes et littorales dépassant largement le contexte régional sont partagés avec d'autres Régions, provenant du bassin méditerranéen et d'ailleurs.

De nombreux défis nécessitent une réponse concertée et des actions partagées avec les autres régions riveraines.

La Région a donc vocation à contribuer activement, en concertation avec les autres niveaux institutionnels, aux grandes orientations des politiques maritimes et littorales, européennes, méditerranéennes et nationales.

Les enjeux maritimes qui se posent en Méditerranée sont considérables tant en termes :

- de développement économique, (transport maritime, industries maritimes et portuaires, pêche, tourisme...)

- de mutualisation des efforts de recherche et d'innovation, à l'échelle du bassin, dans tous les domaines de l'océanographie, des énergies marines, du changement climatique... ;

- de lutte contre la pollution de la Méditerranée, sujet reconnu comme prioritaire par la communauté internationale, pour cette mer et pour les populations et activités qui en dépendent.

Le renforcement des coopérations est particulièrement nécessaire en matière maritime pour permettre de favoriser la mise en cohérence et l'intégration des différentes initiatives internationales et européennes, et pour renforcer les synergies entre les Régions méditerranéennes.

➤ Une stratégie de la mer et du littoral pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pendant longtemps, les questions maritimes et littorales ont été abordées par les institutions publiques, du niveau mondial au niveau local, comme une juxtaposition de politiques sectorielles sans réelle vision intégrée et globale, et donc administrées en conséquence.

Cette approche a largement montré ses limites et il est désormais unanimement reconnu que seule une approche intégrée pourra permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique de la mer et du littoral. Le Livre Bleu pour une politique Maritime de l'Union, puis les réflexions nationales dans le cadre du Grenelle de la Mer, ont mis en lumière cette nécessité d'intégration.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été parmi les premières collectivités à s'engager en ce sens. Elle n'a depuis cessé de développer cette volonté d'intégration et de concertation avec, notamment, la création d'une Délégation à la mer en 2004, l'adoption de sa politique maritime et la création d'un Conseil Consultatif Régional de la Mer en 2005.

Le moment était venu de franchir une étape supplémentaire et de se doter, à l'échelle de la région, d'une Stratégie pour la mer et le littoral.

Il s'agit, dans une démarche prospective et concertée, de favoriser la consolidation des connaissances sur les problématiques et enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à la mer et au littoral, de proposer une vision partagée et une stratégie, favorisant la mise en synergie des politiques publiques, notamment en matière d'aménagement du territoire, de création d'emplois et de compétitivité économique, de solidarité sociale et de développement durable.

Cette stratégie constituera également le cadre de référence pour définir les nouvelles orientations de la politique régionale de la mer et du littoral.

Elle devra nécessairement être évolutive pour s'adapter aux contextes social, économique, environnemental et législatif dans lesquels elle s'inscrit, et pourra notamment être révisée en fonction des grandes orientations qui seront définies à long terme, à l'horizon 2030, dans le Schéma Régional de Développement du Territoire.

Diagnostic synthétique de la mer et du littoral en Provence-Alpes-Côte d'azur¹

I. UN CONTEXTE FAVORABLE A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE REGIONALE DE LA MER ET DU LITTORAL

Depuis le début des années 1990, la question de la protection, de l'aménagement et du développement du littoral a été traitée dans le cadre des démarches de gestion intégrée des zones côtières. Depuis le milieu des années 2000, la question littorale est devenue un enjeu de développement du maritime, sous l'impulsion de la Commission européenne. Le regard est donc maintenant tourné de la mer vers la terre. C'est un véritable changement de perspectives qui s'opère: les enjeux littoraux côté terre sont pris en compte dans la mesure où ils impactent le secteur maritime et le milieu marin. **L'objet d'une stratégie maritime et littorale vise donc à appréhender le devenir de l'espace où la terre et la mer se rejoignent de manière équitable et complémentaire.**

A ce titre **la région est une échelle particulièrement adaptée** pour mettre en évidence les grandes dynamiques de développement, d'aménagement et de gestion en relation avec le maritime et le littoral: évolution démographique et conséquences sur le développement urbain et l'emploi entre littoral et hinterland immédiat, relation de concurrence ou complémentarité entre places portuaires, maintien ou émergence de territoires de projets en relation avec les activités propres au littoral et au maritime.

Aux niveaux international et européen, il est désormais admis, et inscrit dans les textes, que **seule une approche globale et intégrée des questions maritimes et littorales permettra de développer des politiques cohérentes** sur cet espace d'une part, et d'autre part, que **les Régions littorales** comptent parmi les principaux acteurs parties-prenantes de ces politiques.

Au niveau national, la déclinaison par façade maritime de la stratégie de l'Etat pour la mer et les océans confirme la pertinence de l'échelle interrégionale, et comme l'indique le Président du Conseil Consultatif Régional de la Mer « *Si la France veut demain avoir une grande politique maritime, si l'Europe veut jouer un rôle important pour impulser les coopérations en Méditerranée, l'une et l'autre ne peuvent le faire qu'en s'appuyant sur les régions maritimes.* »

¹ Le diagnostic détaillé figure en annexe 1

II. UNE NOUVELLE LECTURE PAR TERRITOIRES DE PROJETS

Parler de mer et de littoral, c'est en premier lieu s'inscrire dans un espace où plusieurs niveaux territoriaux emboîtés sont pertinents, en fonction de la problématique à prendre en compte.

Les territoires constitués sont porteurs de dynamiques locales, et plus des $\frac{3}{4}$ du littoral est couvert par des programmes de gestion intégrée de la zone côtière. Les structures de gestion sont diversifiées, parcs nationaux ou régionaux, comités de baie, syndicats mixtes, GIP, etc. A ces démarches il convient d'ajouter les SCOT qui sont amenés, notamment avec leurs volets maritimes, à jouer un rôle important dans la gestion des espaces côtiers. Ainsi que des initiatives innovantes portées par des collectivités territoriales, comme le Schéma départemental de la mer et du littoral du Var. Avec les plans de gestions des zones Natura 2000 et ceux mis en œuvre sur les terrains acquis par le Conservatoire du Littoral, ou sur les réserves naturelles, une grande majorité du littoral régional fait désormais l'objet de mesures de gestion.

Dans le cas de la gestion de la pollution de l'eau, l'échelle pertinente est représentée par les bassins versants et les espaces marins contigus, dans le cadre d'un partenariat amont/aval. Dans un contexte de diminution de la ressource en eau lié aux changements climatiques, il faut **anticiper une aggravation des risques de conflits d'usages, de pollution et de salinisation** des eaux à proximité du littoral. Les contrats de milieux déclinent les objectifs majeurs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et fixent des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique, et de gestion équilibrée des ressources en eau pour aboutir à un programme d'actions de réhabilitation et de gestion d'un milieu.

L'approche territoriale repose sur une large concertation entre tous les acteurs concernés, et la réussite des plans de gestion repose, en grande partie, sur la qualité de cette concertation. Il importe en conséquence de s'assurer de la bonne représentativité de toutes les parties prenantes. L'expérimentation menée dans le Var, au titre de l'axe 4 « **développement durable des zones de pêche** » du Fonds Européen pour la Pêche, est un exemple d'intégration entre filières maritimes, notamment celle de la pêche professionnelle, et les politiques de développement local.

La nécessité de développer des démarches de gestion intégrée sur la totalité du littoral, et **la meilleure prise en compte des besoins des activités maritimes dans l'aménagement du territoire littoral**, doivent désormais être pleinement prises en considération dans les projets de territoire.

III. LES TENSIONS DU BORD DE MER

La prospective récente montre des **systèmes territoriaux fortement dépendants de l'économie résidentielle** et distingue 3 types de configurations aux conséquences spécifiques en termes de développement et d'aménagement. Chaque configuration concerne environ un tiers de la population mais concerne des territoires de dimension assez variable.

On note, d'une part, des **espaces le long du littoral** (9 % du territoire) dont les sources de revenu sont extérieures à la Région (retraités et résidences secondaires) et où s'exerce essentiellement une très **forte pression sur le foncier**. La compétition en termes d'attractivité entre territoires en est le moteur. Comment infléchir ces tendances en encourageant davantage de solidarité inter-territoire se révèle être le principal challenge. D'autant que les communes concernées, fortement dépendantes de la saisonnalité du tourisme (62 % des nuitées en été), sont aussi celles qui connaissent les **plus forts taux de chômage**, avec sur certaines zones une augmentation nette des jeunes sans qualification.

D'autre part, une majeure partie de **l'arrière-pays immédiat** (48 %) repose sur la redistribution en proximité des revenus résidentiels liés aux **mobilités domicile-travail** (plus de 50 % travaillent dans une commune distincte de celle où ils résident). Il se structure autour de pôles urbains et productifs et induit des dynamiques de périurbanisation (Marseille, Aix, Toulon, Grasse et Nice). Ceci se traduit par une forte **consommation de l'espace agricole** dans un contexte déjà contraint par la présence d'espaces naturels (Ste Baume, Massif des Maures, Sainte-Victoire). Il est fortement influencé par les choix d'aménagement urbain (collectif versus individuel), d'attractivité pour les entreprises et d'organisation des réseaux de transport routier et ferroviaire (la congestion routière et l'absence de réserves de capacité ferroviaire sont déjà une réalité). C'est en partie un **espace refuge pour les ménages qui ne peuvent accéder au logement le long du littoral**. Car même pour ceux qui ont un emploi, leurs revenus restent insuffisants. Les poches de pauvreté urbaine sont particulièrement concentrées dans les Bouches-du-Rhône.

Que l'on soit côté terre ou côté mer, la bordure littorale (territoire des communes littorales et à l'intérieur de la zone des 3 milles) est le lieu de l'accumulation et de **l'accentuation des tensions liées à l'arbitrage entre différents usages**. En cause essentiellement : le manque de place pour des usagers de plus en plus nombreux et aux activités diverses parfois antagonistes ou génératrices de risques. En mer, l'équilibre entre protection renforcée des milieux (dispositifs Natura 2000, Parc naturels marins, Parcs nationaux) et augmentation de la fréquentation reste difficile à trouver et à gérer.

IV. A LA RECONQUETE D'UNE NOUVELLE VOCATION MARITIME

L'activité maritime est en transformation, voire en mutation. L'échelle régionale paraît adaptée à une réflexion et une vision d'ensemble qui demandent une approche décloisonnée de la question du développement du secteur maritime. La création de nouveaux emplois dans les filières maritimes, la valorisation de la polyvalence des métiers et celle de leur potentiel d'innovation, l'anticipation de la demande de nouveaux services sont autant de pistes qui s'ouvrent.

➤ « La mer » premier employeur régional

Les activités liées au maritime sont très diverses mais les métiers associés et leur gisement d'emplois demeurent mal connus. En fonction des sources de données et du champ retenu, plus ou moins large, pour comptabiliser les emplois indirects, les chiffres peuvent varier. On estime toutefois que **les métiers liés à la mer et au littoral représentent près de 10 % des actifs régionaux**. Le tourisme et l'économie résidentielle pèsent pour plus de la moitié dans ses emplois. Cependant les grands secteurs de l'économie productive jouent également une place majeure dans l'économie maritime régionale, en lien avec les ports de commerce, les industries nautiques, les activités halieutiques, etc...

➤ Les ports de commerces : acteurs majeurs de l'économie et de l'aménagement du territoire

Le commerce maritime assure près de 90 % du transit commercial mondial et **les ports régionaux bénéficient d'un positionnement géostratégique et d'infrastructures favorables**. Néanmoins, dans un contexte mondial de forte compétitivité, ils doivent conforter leur position par un accroissement des efforts d'investissement, la maîtrise des dépenses d'entretien et d'exploitation des accès maritimes, le développement de réseaux ferroviaire, fluvial et routier pour desservir l'hinterland, et s'assurer d'une meilleure fiabilité de service.

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), 1^{er} port français, 5^{ème} port européen, génère plus de 41 000 emplois, dont 35 % dans les professions portuaires et les services liés, 25 % dans la logistique à terre et 40 % dans l'industrie. Plus de 2 700 établissements sont directement concernés par l'activité portuaire. Suite à la réforme portuaire, le GPMM a défini 6 orientations dans le cadre de son projet stratégique concernant la massification du conteneur à Fos et de la spécialisation à Marseille, la diversification de ses activités, son positionnement sur les vrac solide, la constitution d'un grand hub roulier euro-méditerranéen, et le développement du port à passagers.

Le port de Toulon, 1^{er} port militaire national, développe, sur sa partie commerciale, des activités diversifiées (fret, passagers, croisière, et plaisance) et a notamment ouvert une ligne régulière avec la Turquie. Le Schéma directeur pour le port de Toulon, intégré au Grand Projet Rade, affiche, avec

plus de 130 M€ d'investissements, un objectif de requalification urbaine intégrant les grands projets structurants et plaçant la rade et son littoral au cœur du développement métropolitain.

Le port de Nice est particulièrement spécialisé sur le fret (ciment), le trafic passager vers la Corse, la croisière et la plaisance. Le Projet d'aménagement du port de Nice vise aussi à favoriser l'intégration du port à la ville.

La région compte également **deux ports fluviaux**. Un à **Arles**, 1^{er} port en aval du Rhône, qui accueille des navires jusqu'à 3000 t, et un au **Pontet**, spécialisé pour la manutention de produits en vrac et qui bénéficie de la proximité d'importants axes de communication.

Si cette répartition d'activités et de compétences entre les différents ports régionaux a permis de rapprocher les centres de décision des ports, et de favoriser leur développement spécifique, elle présente néanmoins le risque de freiner la croissance de l'économie maritime régionale par une **concurrence intra régionale accrue** et un **manque global de cohérence** dans les grandes orientations pour la gestion des activités portuaires.

Le développement de la multi modalité constitue un enjeu majeur pour le développement de l'économie portuaire, en offrant une alternative à la route et en permettant d'acheminer des marchandises par plusieurs modes de transport sans changer de véhicule ou d'unité de chargement. La région dispose d'une situation géographique favorable, et compte déjà 5 plateformes multimodales d'envergure.

Par ailleurs le développement **d'autoroutes de la mer**, visant à concentrer les flux de fret sur des itinéraires maritimes afin de réduire la congestion routière, reste un objectif important en région et fait l'objet de plusieurs études pour pallier les échecs des précédentes initiatives, et ainsi apporter des solutions pérennes.

Le transport maritime de passagers concerne trois activités principales, à savoir les liaisons avec la Corse et le Maghreb, la croisière et le transport maritime côtier.

Le transport de passagers en ferry vers la Corse s'effectue à partir des trois grands ports régionaux. Marseille dessert également le Maghreb (Algérie, Tunisie) et la SNCM devrait ouvrir une ligne saisonnière vers la Tunisie à partir de Toulon. Trois compagnies, SNCM, Corsica Ferries et CMN, accueillent annuellement plus de 2 millions de passagers pour la Corse. L'obligation de service public de continuité territoriale a pour objectif de renforcer la cohésion entre différents territoires en compensant les handicaps liés à leur éloignement. Elle prend la forme, pour la Corse, d'une Délégation de Service Public au départ de Marseille attribuée par le Conseil Territorial de Corse après appel d'offres. La DSP a été octroyée en 2007 à la SNCM et à la CMN. Celle-ci a été confirmée par une décision du Conseil d'Etat du 13 juillet 2012. La continuité territoriale au départ de Toulon et Nice se traduit par une aide sociale, sous forme d'une participation publique au transport de certaines catégories de passagers. Le Conseil Territorial de Corse devrait débattre et voter le nouveau marché public de transport maritime en septembre 2012. Cette décision aura des implications fortes pour l'avenir des sociétés.

La croisière représente un marché dynamique en forte croissance et les ports régionaux ont tous vu leur trafic de croisiéristes augmenter (près de 1.5 millions en 2011 pour les trois ports) auquel il convient d'ajouter les croisières fluviales sur le Rhône. La croisière représente un fort enjeu pour de

nombreuses communes littorales, et nécessite de disposer des infrastructures et des services portuaires adaptés, d'aménager le littoral en conséquence et d'encadrer cette activité pour limiter son impact sur l'environnement.

Le transport en commun par voie maritime caractérise la desserte des petites îles côtières mais aussi le trafic urbain et interurbain. Dans les grandes métropoles régionales et au niveau des sites les plus touristiques (tramways côtiers écologiques), son développement est un défi important, alternative crédible pour décongestionner les réseaux terrestres. Encore peu développé, il concerne aujourd'hui le réseau Mistral sur l'aire de Toulon Provence Méditerranée avec 2.5 millions de voyages par an, et une expérimentation, initiée en 2012 à Marseille, entre le Vieux port et la Pointe Rouge.

Enfin les ports jouent un rôle important dans **l'aménagement et dans la vie des cités**. Ils abritent un riche patrimoine culturel qu'il convient de mieux préserver et valoriser, et accueillent de nombreuses activités commerciales, culturelles, et économiques. Leur désenclavement, leur intégration à la ville, et leur ouverture à la population constituent des enjeux émergents pour l'aménagement urbain et portuaire.

➤ **La reprise de la réparation navale régionale**

Jusqu'au milieu des années 80, la construction et la réparation navales étaient très présentes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, principalement à Port de Bouc, la Ciotat, la Seyne sur Mer, Marseille et Toulon, avec la présence de l'arsenal. Après une période importante de crise, la réparation navale, qu'elle soit industrielle ou de plaisance, retrouve depuis les années 2000 **une place importante dans l'économie régionale**.

La réparation navale industrielle se restructure depuis plusieurs années à Marseille avec le Chantier Naval de Marseille, (14 navires en 2011), et devrait se développer avec la mise en service, prévue en 2014, de la forme 10, plus grande forme de radoub d'Europe pouvant accueillir des unités supérieures à 330 mètres. Par ailleurs le chantier H2X, à la Ciotat est spécialisé dans la construction de grandes coques sous infusion. Enfin, avec 11 bassins de radoub, l'arsenal de Toulon, est un centre de réparation majeurs, exploité par la société DCNS, leader mondial du naval de défense. 1 700 personnes sont employées sur le site de Toulon.

La réparation navale pour la grande plaisance est en plein essor, avec 60% de la flotte mondiale de yachts de plus de 24m qui fréquentent les côtes de la région (environ 3 000 navires). La taille des bateaux est telle qu'elle exige des infrastructures d'importance et des services adaptés que l'on trouve principalement dans les ports de commerce et sur le site de la Ciotat, avec notamment un ascenseur à bateaux de 2000t. Néanmoins de très nombreuses entreprises artisanales interviennent sur les navires à flots, dans les ports de plaisance. Au total 600 entreprises emploient près de 3 500 emplois. Le PRIDES Grande plaisance : Riviera Yachting Network constitue un réseau d'entreprises qui anime la filière. Il vise à promouvoir le savoir-faire régional sur le marché international et facilite la coopération inter-entreprises. Aujourd'hui, ce secteur d'activité régional se situe parmi les leaders mondiaux.

➤ Des ports de plaisance au cœur du dynamisme des petites villes côtières

Les ports de plaisance jouent un rôle majeur dans **l'aménagement et l'animation du territoire et dans l'économie littorale**, favorisent la vie socio-culturelle locale et constituent une composante importante du patrimoine maritime

Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec près de 135 ports de plaisance et 60 000 anneaux, est la première région de France. 625 emplois directs et 6000 emplois induits (locations, shipchangers, restauration etc...) sont générés par ces ports.

Au-delà de cette dimension économique les ports de pêche et de plaisance sont des centres de vie importants pour l'animation de la ville, son rayonnement et son attrait touristique. La démarche **ODYSSEA** vise à faire des ports de nouveaux promoteurs de la culture, du tourisme et de l'artisanat local.

Avec la démarche « **ports propres** », visant à l'amélioration de la gestion environnementale des ports de plaisance et de pêche, les ports de la région ont été les pionniers, dans une normalisation environnementale, maintenant effective à l'échelle européenne.

La **pêche artisanale**, amarrée dans les ports de plaisance ou les ports mixtes, y prépare les bateaux et les engins de pêche, mais y pratique aussi la vente directe et contribue fortement à l'attractivité des ports et à la valorisation des traditions maritimes.

Les ports sont, enfin, des équipements indispensables à l'essor de l'industrie nautique et abritent en région une activité importante de négoce, de location, de maintenance et de réparation.

➤ L'éolien offshore : une véritable opportunité industrielle pour la région

Dans un contexte de baisse possible du rendement de l'énergie hydraulique en lien avec la diminution des ressources en eau et d'augmentation de la demande, le recours aux autres énergies renouvelables, dont l'éolien, devrait s'accroître. Si les études menées sur le potentiel de développement de l'éolien posé, à proximité du littoral, démontrent le faible potentiel de développement de cette filière en région, il en est tout autrement de **l'éolien offshore, particulièrement adapté au contexte méditerranéen**.

La création d'une filière industrielle sur ce type de marchés d'innovation permettra non seulement de valoriser un certain nombre de savoir-faire historiques, et notamment les métiers du maritime, mais aussi de viser à la création d'emplois nouveaux, non délocalisables et à forte valeur ajoutée.

La création en région, d'un site secondaire de l'Institut d'Excellence sur les Energies Décarbonées (IEED) « **France Energies Marines** », dont la Région est partenaire, l'implantation d'un **site d'essais en mer**, le potentiel offert par le GPMM et la forte mobilisation des entreprises et des pôles de compétitivité sur cette activité émergente, constituent des atouts majeurs pour le développement d'une filière industrielle de l'éolien offshore en région.

Par ailleurs, parmi les différentes autres filières énergétiques marines, la **Thalassothermie**, (utilisation de l'énergie thermique marine dans la régulation thermique des bâtiments en bord de mer, et la **valorisation énergétique des micro algues** offrent des perspectives intéressantes en région ; Un important projet de Recherche et Développement est envisagé dans le cadre de l'IEED Greenstar, dont la Région est partenaire.

➤ La pêche et l'aquaculture

La filière halieutique régionale compte plus de 1 300 emplois directs dans la pêche, la pisciculture marine et la mytiliculture, et plus de 3 500 emplois induits dans les secteurs de la réparation, de l'accastillage et l'entretien des navires, la commercialisation, le conditionnement la transformation et le transport des produits de la mer.

La pêche régionale, majoritairement artisanale, est caractérisée par la grande polyvalence des métiers et la grande diversité des espèces débarquées. Des sorties en mer de courte durée et une vente à quai, ou dans des circuits courts, permettent d'assurer la qualité et la fraîcheur des débarquements. La filière est organisée autour du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM), 2 comités départementaux, 17 Prud'homies, et une Organisation de Producteurs (OP).

Depuis 1983, les activités halieutiques sont encadrées à l'échelle européenne par la **Politique Commune des Pêches (PCP)**, avec pour principaux objectifs de réduire le déficit de la balance commerciale des produits de la mer, d'améliorer la préservation et la gestion des ressources, de garantir aux pêcheurs des moyens d'existence pérennes, de développer l'aquaculture, et de soutenir les régions dépendantes de la pêche. La dernière réforme de la PCP, initiée en juillet 2011, doit entrer en vigueur en janvier 2013. Parmi les principales mesures proposées, certaines paraissent particulièrement peu adaptées à la Méditerranée et à la pêche artisanale et font peser une inquiétude légitime sur l'avenir de ces activités. Il s'agit principalement des mesures relatives à l'atteinte du Rendement Maximum Durable (RMD), pour toutes les espèces, dès 2015, à l'interdiction totale des rejets ou encore à la mise en place d'un système de concessions de pêche transférables.

Les principaux enjeux de la pêche régionale concernent la pérennité des entreprises et des emplois, l'accès à la ressource, dans un contexte de pression accrue pour l'accès aux zones de pêche liée à l'augmentation des mesures de protection, le développement d'activités nouvelles en mer, la préservation de la ressource et de la qualité des écosystèmes et des eaux marines, et la meilleure intégration des activités halieutiques dans les projets de territoires, en s'appuyant sur les structures professionnelles, telles que les Prud'homies de pêche, et en leur donnant les moyens nécessaires. .

La bonne gestion des ressources nécessite de renforcer fortement les connaissances en matière de dynamique d'évolution des stocks, des pressions auxquels ils sont soumis (pollutions, changements climatiques, pêche professionnelles et de loisir, ...).

Les professionnels ont engagé **plusieurs initiatives innovantes** en ce sens comme : la création de cantonnements de pêches, celle d'un Observatoire socio-économique des activités de la pêche professionnelle et d'aquaculture marine ; la diversification des activités de pêche vers le tourisme, « Pescatourisme », permettant à la fois de diversifier les revenus des pêcheurs, de limiter l'effort de pêche, de mieux faire connaître les métiers de la mer auprès du grand public, et d'intégrer la pêche dans les projets de territoires.

Recherche et développement en matière d'économie d'énergie : quatorze projets pilotes visant à la réduction de la dépendance énergétique des navires de pêche, ont été sélectionnés au cours des appels à projets initiés au niveau national depuis 2008. Ces projets portent notamment sur l'optimisation d'un point de vue énergétique des engins de pêche (chaluts moins consommateurs, utilisation de nouvelles techniques, etc.), le développement de solutions permettant d'optimiser la conception des navires en ayant recours aux outils numériques de simulation (amélioration des formes des coques, ajout d'appendices), l'emploi de nouvelles sources d'énergie (huile végétale, vent, hydrogène) ou la mise au point d'équipements permettant de réduire la consommation de carburant sur les navires existants (propulseurs, économètres, etc.). De nombreuses phases d'essais à la mer ont ainsi été réalisées et ont permis de confronter les innovations à la réalité du terrain. La filière témoigne d'un intérêt soutenu pour les solutions déjà développées et les premières conclusions définitives. Des économies notables, de l'ordre de 5 à 20% de la consommation, ont été démontrées lors des simulations et essais en mer. La diffusion de ces solutions devrait débuter en 2012 avec la mise sur le marché des premiers produits découlant des projets. En parallèle, un programme de soutien à l'innovation et au développement de Navires du futur a été lancé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) à l'été 2011. Les solutions développées dans ces projets sont souvent proposées pour être intégrées à bord des navires de nouvelle génération. Il est à noter les difficultés rencontrées avec les contraintes en terme de jauge qui limitent grandement les possibilités d'innovation majeure souvent consommatrices de volume à bord.

La pisciculture marine et la mytiliculture constituent les deux principales activités aquacoles régionales. 15 sites sont exploités pour l'élevage de poissons, avec 150 emplois et une production annuelle de 1500 tonnes de loupes et daurades, 2 sites pour l'élevage de moules, par une quarantaine de producteurs pour une production de plus de 3000 tonnes.

Les producteurs régionaux de loupes et daurades, ont été les premiers à développer des programmes de certifications de la qualité de leurs produits avec les labels « **agriculture biologique** » et « **label rouge** ».

La production régionale stagne toutefois depuis plusieurs années en raison, d'une part de la forte concurrence existante sur ces espèces avec les principaux pays producteurs, et d'autre part, en raison de la **difficulté d'accéder à de nouveaux sites** d'élevage, liés à la forte pression existante pour l'occupation de l'espace littoral et aux risques de conflits d'usage. Par ailleurs, si la qualité de la production régionale est largement reconnue par les consommateurs, l'implantation de nouvelles unités de production se heurte en particulier à un problème d'acceptabilité sociale de cette activité, insuffisamment connue.

Conformément à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, l'Etat a engagé un schéma régional de développement de l'aquaculture marine, qui a débuté fin 2011 par le recensement des sites aquacoles existants ou potentiellement exploitables, avec l'objectif de faciliter l'installation de nouvelles entreprises.

Le potentiel aquacole régional est pourtant important et favorable au développement d'autres espèces et notamment de la production de phytoplanctons (micro algues), à des fins énergétiques (projet GREENSTAR), alimentaires, ou cosmétiques.

Concernant la pêche récréative (de loisir et sportive), l'évaluation de l'importance économique et sociale n'est pas aisée à réaliser car il existe un manque de données important sur cette activité. En effet, contrairement à la pêche récréative en eau douce, elle ne nécessite pas de permis et il n'existe donc pas de registre permettant d'avoir une information précise sur le nombre de pêcheurs récréatifs en mer en France.

Compte tenu de l'importance de cette activité dans la zone littorale, l'Ifremer a entrepris avec BVA et la Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture, en 2007-2009, de réaliser une évaluation du nombre de pêcheurs récréatifs, du type de pêche qu'ils pratiquent, de leurs dépenses et de leurs prises à partir d'une enquête téléphonique et d'une enquête de terrain.

Au niveau national, on estime à 2,45 millions (+/- 0,15 millions) le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus qui pratiquent la pêche de loisir en mer. Pour la Méditerranée, la pêche du bord est le mode de pêche récréative dominant. L'enquête a aussi révélé que la population de pêcheurs récréatifs sur cette sous-région marine est majoritairement composée de pêcheurs réguliers. L'estimation de l'impact économique de la pêche récréative a été réalisée à partir des dépenses des pêcheurs récréatifs. Cette approche est limitée car elle ne permet pas d'établir la réelle valeur ajoutée générée par cette activité. Le total des dépenses est de 384 millions d'euros (contre 593,3 millions d'euros pour le golfe de Gascogne et 374 millions d'euros pour la Manche - Mer du Nord).

Il n'y a pas, à ce stade, d'estimation globale disponible, à l'échelle de la sous-région marine, des captures issues de la pêche de loisir. Plusieurs expérimentations, à l'échelle d'une aire marine protégée ont toutefois été menées (domaine public attribué au Conservatoire du littoral, parc marin de la Côte bleue...), permettant une première vision locale des prélèvements de cette activité.

En théorie, les pêcheurs récréatifs n'ont pas le droit de prélever plus que ce qui correspond à une « consommation familiale ». L'interprétation de ce qui peut être considéré comme une consommation familiale est variable. Une charte sur la pêche de loisir a été établie à la suite du Grenelle de l'Environnement. Elle vise à instaurer de bonnes pratiques dans le domaine de la pêche récréative. On observe actuellement une tendance à un renforcement de la réglementation dans le domaine de la pêche récréative du fait de la pression simultanée des pêcheurs professionnels et des ONG environnementales.

➤ **Le tourisme moteur de l'économie littorale**

Le tourisme en Méditerranée, première destination mondiale avec plus de 300 millions de touristes dans les régions côtières, en 2010, est un enjeu prioritaire, en termes de développement durable, compte tenu de son importance économique et sociale et de ces impacts environnementaux.

Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille près de 34 millions de touristes par an, et les 2/3 d'entre eux séjournent dans l'un des trois départements littoraux.

Les activités liées au tourisme représentent 9% de l'emploi total régional, et 12.6% de l'emploi non salarié ; 83 % de ces postes sont concentrés sur le littoral, avec une situation encore plus marquée dans les villes côtières. Elles représentent près de 10 % du PIB régional (14 milliards €). La

fréquentation littorale est très saisonnière avec 50 % concentré en juillet et août. L'hébergement non marchand domine avec plus de la moitié des touristes (56%) en résidences secondaires, dans la famille ou chez des amis.

Le tourisme à vocation sociale et associatif est peu représenté et la Région apporte son aide à ce secteur, notamment dans le cadre du PRIDES Carac'terres qui fédère les partenaires publics et privés de la filière du tourisme solidaire

Le tourisme constitue donc l'un des moteurs de l'économie régionale, toutefois sa forte concentration spatiotemporelle n'est pas sans conséquence sur l'aménagement du territoire, l'environnement, et la qualité de vie des habitants de la région : risque d'exclusion des habitants les moins favorisés de l'accès à la mer et au littoral, difficultés d'hébergement des salariés, nécessité de sur dimensionner les équipements et les services publics par rapport aux besoins annuels moyens sur l'année, problèmes de circulation et de stationnement, risques de dégradation des espaces naturels fragiles, etc. ...

Le développement d'un tourisme durable sur le littoral est donc une nécessité et de nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été engagées en ce sens. Les hébergements touristiques de la région les plus exemplaires pour la prise en compte de l'environnement dans leur gestion quotidienne de l'accueil touristique ont obtenu de nombreux labels environnementaux écotouristiques. En collaboration avec le Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région a également impulsé un recensement de l'offre écotouristique sur le territoire régional.

Depuis plusieurs années, la Région s'emploie également à faire de l'accès aux vacances des personnes à besoins spécifiques un axe important de son action en matière de droit aux vacances pour tous en s'appuyant sur la démarche nationale de labellisation en matière de qualification de l'offre destinée aux personnes handicapées.

➤ **Le nautisme facteur de développement économique et d'intégration sociale**

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la **première région de France** et l'une des plus importantes du bassin méditerranéen en ce qui concerne les activités nautiques, sportives ou de loisirs. Ces activités contribuent à la qualité de vie et à l'animation du littoral, à l'intégration sociale et au dialogue intergénérationnel. Elles favorisent le développement économique et touristique de la région. La filière nautique régionale représente plus de 25% du chiffre d'affaire national et des salariés de la plaisance avec plus de 10 000 emplois. Enfin, elles participent à l'amélioration de la connaissance de la mer, de ses métiers et de son environnement.

La forte demande pour l'accès aux loisirs nautiques contribue à l'augmentation des risques d'exclusion des populations les moins favorisées. C'est un facteur limitant du droit d'accès à la mer pour tous qui doit être pris en compte par les politiques publiques et les projets d'aménagement du littoral.

En termes d'emplois directs, plus de 2 000 professionnels encadrent une activité nautique en région, et plus de 450 clubs proposent la pratique, ou des formations, aux sports nautiques.

La Région s'est engagée en faveur de **l'accès aux loisirs nautiques pour le plus grand nombre**. Elle a d'ailleurs développé plusieurs programmes dans ce sens (accès à la mer et aux sports nautiques pour les personnes en situation de handicap, développement des cales de mise à l'eau, soutien aux

écoles de nautisme). La Région agit également pour l'amélioration de la sécurité en mer (aide au bénéfice de la SNSM et pour l'encadrement de la pratique des activités nautiques en club).

V. UN ENVIRONNEMENT FACTEUR D'ATTRACTIVITE A MENAGER POUR FAVORISER UN DEVELOPPEMENT EXEMPLAIRE

➤ Des risques importants de pollution

La **pollution des eaux côtières** est principalement d'origine terrestre en lien avec les activités domestiques, industrielles, touristiques et agricoles. Le diagnostic réalisé dans le cadre du Plan d'Action pour le Milieu Marin « Méditerranée occidentale » montre que les fleuves et cours d'eau côtiers représentent près de 88% de l'ensemble des apports polluants à la sous-région marine.

Les **rejets d'hydrocarbures en mer** par les navires, parfois accidentels, mais le plus souvent volontaires et illicites (dégazages) sont importants au large de la côte d'Azur et sur l'Est de la Corse.

Concernant les **macro-déchets**, et notamment les plastiques, IFREMER estime à plus de 300 millions de tonnes, les déchets accumulés en Méditerranée.

Plusieurs **réseaux de surveillance** de la qualité des eaux montrent des niveaux de pollutions aux pesticides, métaux lourds et polluants organiques, préoccupants sur certaines zones, et notamment à proximité des grandes agglomérations. Toutefois les nombreuses mesures prises pour lutter contre ces pollutions commencent à porter leurs fruits et la qualité des eaux de baignade s'améliore en région : 85% des sites sont classés en A.

➤ La biodiversité sous pression

Le milieu littoral est l'un des plus riches en termes de biodiversité, en particulier grâce à la **diversité des habitats littoraux** notamment sur les petits fonds bien éclairés. La destruction de l'habitat est au sommet de la hiérarchie des atteintes à la biodiversité, avant les impacts des invasions d'espèces allogènes, des pollutions chimiques ou bactériologiques, de la surexploitation des ressources vivantes naturelles et des impacts induits par les changements climatiques. Sur le littoral régional, les secteurs présentant une altération significative des biocénoses marines concernent principalement ceux où **les aménagements du littoral et les terrains gagnés sur la mer ont considérablement contribué à détruire les petits fonds**.

Les autres formes de dégradations de la biodiversité semblent, jusqu'à présent, réversibles et les effets les plus délétères sur les milieux et espèces sont le plus souvent très localisés.

La prolifération d'algues envahissantes introduites en Méditerranée, telles que *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa racemosa*, est susceptible d'impacter les écosystèmes sous-marins littoraux, mais aucune menace grave pour la biodiversité n'a été mise en évidence à ce jour. Il faut noter que depuis 2007, la *Caulerpa taxifolia* est en apparente régression, alors que la *Caulerpa racemosa* est en progression depuis 1997.

Des efforts importants ont été engagés pour la prévention et le traitement des pollutions, la régulation des efforts de pêche, la restauration de zones dégradées avec l'implantation de récifs artificiels et la création d'espaces protégés. 64% des masses d'eau de la région se caractérisent par un état des biocénoses satisfaisant.

➤ La nécessaire adaptation aux changements climatiques

Le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur est très largement soumis aux risques naturels, en particulier pour ce qui concerne le littoral, l'érosion, la submersion et les inondations, en raison de bassins versants très courts. **Les communes littorales sont plus exposées aux risques naturels majeurs** que la moyenne des autres communes et les arrêtés de catastrophes naturelles y sont près du triple de la moyenne nationale pour la façade méditerranéenne.

L'adaptation aux changements climatiques est devenue un impératif, au cœur des orientations des politiques européenne et nationale avec une déclinaison spécifique sur le littoral. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, une réflexion partenariale est menée, depuis plusieurs années, pour la défense du trait de côte et apporter une aux événements météorologiques extrêmes en zone côtière.

Les Collectivités territoriales littorales jouent un rôle stratégique en matière d'adaptation aux changements climatiques, dans le cadre d'approches intégrées de planification et de développement durable, et notamment dans le cadre des SCOT. Parmi les mesures opérationnelles proposées, l'amélioration des connaissances, l'expérimentation il s'agit de préparer l'option relocalisation des activités et des biens, dans une dynamique de recompositions territoriales, en envisageant un recul stratégique dans certaines situations.

La Région a décidé de faire de l'intégration des exigences posées par les changements climatiques, l'une des trois lignes intégratrices de l'ensemble des schémas stratégiques et prospectifs qui seront pris en considération dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire en cours de révision.

VI. RENFORCER LA MUTUALISATION D'INITIATIVES POUR PLUS DE VISIBILITE ET D'EFFICACITE

➤ Un fort potentiel de recherche maritime et d'innovation structuré autour des enjeux marins

Le potentiel d'innovation est favorable en Région Provence Alpes Côte d'Azur mais les projets restent souvent en dessous d'une taille critique et les TPE sont surreprésentés. Les pôles de compétitivité se focalisent plutôt sur les grandes entreprises. La mise en place des PRIDES vise donc à apporter le soutien aux TPE-PME dans le cadre de réseaux de « solidarité » interentreprises.

L'innovation à l'origine focalisée sur la R&D s'intéresse de plus en plus à l'utilisateur. De nouvelles approches par le design, l'innovation ouverte et les laboratoires d'usages se développent. Ceci entraîne des approches pluridisciplinaires qui nécessitent une autre organisation de la coopération entreprises - autorités publiques - citoyens. L'utilisateur est mis au centre du processus d'innovation. D'autre part, en raison de la diversité de ses compétences transverses, la Région peut perdre en visibilité en particulier à l'international. Il s'agit donc de capitaliser sur l'existant pour construire quelques domaines phares stratégiques, en s'appuyant sur les schémas régionaux développés dans une optique de vision globale partagée.

Par les PRIDES qui favorisent la mutualisation des ressources pour les TPE - PME d'une même filière, la Région encourage la collaboration interentreprises sur des projets collaboratifs de R&D mais également de management des ressources humaines, de développement des compétences et d'appropriation de la RSE. Car il s'agit d'apporter de l'innovation au-delà de nouvelles solutions technologiques. Les PRIDES liés à la mer et le Pôle de compétitivité Mer (Pôle mer Paca) sont les moteurs pour le domaine maritime et littoral.

Les PRIDES ont montré leur utilité. Il s'agit aujourd'hui d'en renforcer les capacités opérationnelles et les compétences d'animation. Dans le cadre du domaine d'activité stratégique « Gestion des risques » la Région va poursuivre le soutien aux initiatives liées à la gestion des risques naturels et la sécurité maritime.

➤ Une offre de formation mer très diversifiée

La région offre un large éventail de formations aux métiers de la mer et du littoral.

Dans le champ de la **formation initiale**, le Conseil Consultatif Régional de la Mer (CCRM) dénombre, une trentaine de lycées professionnels et presque autant de CFA qui dispensent des formations pouvant conduire à exercer des métiers maritimes. Parmi ceux-ci six lycées, un CFA et l'Institut de Promotion et de Formation aux Métiers de la Mer (IPFM), proposent des formations spécifiques.

Le pôle mer a identifié, une offre de plus de 50 diplômes de l'enseignement supérieur consacrés au maritime, dispensés par 15 universités et grandes écoles régionales parmi lesquelles on peut notamment citer l'un des 4 centres de l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) à Marseille.

En matière de **formation continue**, il faut souligner la présence en région de l'un des deux seuls organismes de formation à la plongée profonde au monde : l'Institut National de la Plongée Professionnelle, ainsi que deux centres de formation à la plongée pour la sécurité civile et les marins pompiers.

Encore insuffisamment développée dans le maritime, la **Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE) constitue pourtant une offre adaptée à de nombreux métiers de la mer. L'association « la Toulaine », seul point relais conseil du secteur maritime, qui assure une mission d'information, d'orientation et de conseil en validation des acquis de l'expérience, dispose d'une antenne en région.

Le CCRM, dans son rapport sur les formations maritimes, recommande :

- d'améliorer l'image des métiers de la mer pour susciter des vocations ;
- de clarifier la notion de métier de la mer pour plus de lisibilité ;
- de mieux communiquer sur les formations initiales qui y conduisent ;
- de mieux repérer le « cœur de métier » et de regrouper les offres de formation qui s'y rattachent ;
- de proposer des formations bivalentes (formation dans deux activités connexes) ou à des bi qualifications (formation à deux métiers différents), notamment au regard de la saisonnalité de certains emplois ;
- d'intégrer dans le plan régional de formation professionnelle des formations spécifiques pour les secteurs d'activités maritimes en émergence
- de développer la sensibilisation aux métiers de la mer et à l'environnement marin pour tous les publics, scolaires, élus et fonctionnaires des collectivités territoriales, etc. ...

➤ **L'éducation au développement durable de la mer et du littoral vecteur de la culture maritime régionale et de la participation citoyenne aux projets des territoires côtiers**

L'éducation au développement durable est devenue une composante essentielle de toute politique publique et son appropriation par tous les citoyens est un enjeu fort de réussite des démarches de gestion. L'éducation, l'information et la sensibilisation des différents publics aux enjeux littoraux et marins, constituent depuis plusieurs années, un des axes prioritaires de la politique maritime régionale. Cette activité compte en Provence-Alpes-Côte d'Azur plus d'une centaine d'acteurs, essentiellement associatifs, générant plus de 1 000 emplois directs et induits.

La gestion intégrée du littoral ne peut s'envisager sans y associer tous les acteurs et sans une bonne connaissance, par les citoyens, des politiques publiques et des mesures de gestion prises par les décideurs locaux.

C'est dans ce contexte que la Région a créé le **Réseau Mer**, qui rassemble 200 membres, autour de l'éducation au développement durable de la mer et du littoral, dont des associations, des structures de gestion, des institutions, la communauté scientifique et des professionnels des sports nautiques et du tourisme. Il s'agit de mutualiser les compétences et les moyens, pour gagner en cohérence, en efficacité et en qualité. Depuis sa création, le réseau a permis la réalisation, et le partage, de nombreux outils pédagogiques et de guides techniques et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation d'envergure régionale

L'éducation, l'information et la sensibilisation au développement durable de la mer et du littoral, dans toutes ses dimensions sociales, économiques, et environnementales, participent ainsi à l'amélioration de la connaissance des activités et des métiers de la mer, à la bonne cohabitation des différents usages en mer et sur la côte, à la prise en compte par les usagers des impératifs de préservation des milieux naturels, à la valorisation du patrimoine et des traditions maritimes, c'est-à-dire d'une façon plus globale, à la **concertation citoyenne pour la mise en œuvre de projets de territoires littoraux et au renforcement de la culture maritime régionale** .

➤ **Le patrimoine maritime : une richesse encore insuffisamment connue et valorisée en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

En région, comme aux niveaux national et européen, on constate un intérêt croissant pour le patrimoine culturel maritime et fluvial. Pourtant **ce patrimoine est menacé**, notamment, de nombreux navires d'une grande valeur historique courent le risque de disparaître, faute de ressources suffisantes pour leur entretien.

En conséquence, il est nécessaire de protéger d'encourager la **protection le patrimoine bâti**, pour éviter les destructions liées au développement urbain ou touristique, d'encourager la **restauration des navires historiques** et de **valoriser ce patrimoine** en vue du développement économique et de l'éducation et du plaisir de tous .

Le patrimoine maritime est largement soutenu par les associations et les structures publiques qui se mobilisent pour le valoriser, pour sensibiliser les plus jeunes et pour mettre en exergue les activités qui ont marqué de leur empreinte le territoire régional. Néanmoins, Le patrimoine maritime de Provence Alpes Côte d'Azur, pourtant si riche est encore insuffisamment connus. **La Fédération du Patrimoine Maritime Méditerranéen**, mène une importante action de mise en synergie des acteurs et des projets, et contribue à définir des objectifs partagés et des actions collectives pour la préservation et la restauration du patrimoine. Elle a notamment initié, en 2011, un concours « **mémoire des ports** ».

La Fédération Française des Ports de Plaisance, s'est engagée dans le projet **ODYSSÉE** qui vise à la fois à créer un véritable itinéraire touristique et culturel entre les ports de Méditerranée et à faire des ports des lieux pour la promotion du tourisme, du patrimoine et de la culture locale.

Ces initiatives, comme la perspective de Marseille 2013, capitale européenne de la culture, ou la création, à Marseille, du Centre Régional de la Méditerranée, offrent des opportunités importantes et structurantes pour mieux faire connaître et valoriser la richesse du patrimoine maritime régional et méditerranéen auprès de tous.

Le Conseil consultatif Régional de la Mer, a, depuis plusieurs années, créé un groupe de travail sur le patrimoine maritime.

Il considère que le patrimoine maritime se positionne comme un **outil de développement du littoral**, porteur de qualification culturelle, sociale et identitaire des sites côtiers. Il est aussi créateur d'attractivité touristique, facteur d'emploi, d'aménagement et de restructuration des territoires balnéaires. L'enjeu est de rendre accessible au public les héritages maritimes culturels tout en garantissant leur préservation.

Il constate, une mobilisation très insuffisante de l'ensemble des acteurs du monde maritime pour la sauvegarde du patrimoine, malgré un potentiel régional important.

Il recommande, en particulier, de mieux prendre en compte le patrimoine dans les politiques maritimes et les projets d'aménagement des territoires littoraux, de développer des outils partagés d'observation, de connaissance et de valorisation du patrimoine maritime, de promouvoir en Méditerranée les manifestations nautiques à caractère patrimonial, comme celles rassemblant équipages et bateaux traditionnels.

➤ **Le partage des connaissances, facteur de développement et d'efficacité**

La mutualisation des connaissances et des données, est devenue une **priorité stratégique pour l'action publique**. Depuis quelques années une dynamique a été créée pour la collecte et l'organisation des données maritimes et littorales en région.

Avec la création du **Centre Régional à l'Information Géographique (CRIGE)**, Provence Alpes Côte d'Azur a été une région pionnière en la matière, et le pôle métiers « Mer et Littoral », est désormais un outil de concertation et de partage des données géo référencées, reconnu par tous les acteurs du littoral. Il a notamment permis d'élaborer un atlas de vulnérabilité des côtes, de diffuser les informations nécessaires pour les projets d'aménagement littoraux, et donner des outils performants pour identifier les zones à risques et les échelles de gestion pertinentes.

Une cartographie du littoral en 3 dimensions (LITTO3D), est en cours d'acquisition, elle permettra de visualiser l'interface entre la terre et la mer jusqu'à 30-40 m de profondeur, avec de nombreuses applications directes pour la gestion et l'aménagement du territoire et la prévention des risques.

Il apparaît de plus en plus stratégique de renforcer la coordination, l'acquisition, la production et la mutualisation des données, dans une approche partenariale, et à toutes les échelles pertinentes pour la gestion de la mer et du littoral, locale, régionale et interrégionale, en Méditerranée. La Région coordonne en ce sens une réflexion avec 13 Régions de Méditerranée en lien avec les services Maritime (DG MARE) et environnement (DG ENV) de l'union Européenne et les services concernés du MEDDTL.

Six enjeux clés et dix-huit objectifs stratégiques pour la mer et le littoral

I. SIX ENJEUX CLES

Enjeu N° 1 : Développer l'emploi, l'économie et la formation maritime et littorale

L'espace littoral concentre une grande partie des activités et des emplois de la région. Les métiers de la mer et les emplois liés aux activités littorales, y compris résidentielles et touristiques, constituent un des moteurs de l'économie régionale.

Toutefois, derrière cette réalité se cache des situations et des enjeux très diversifiés, entre différents secteurs d'activité mais aussi entre territoires. Beaucoup des activités concernées sont en mutation et l'impact de la crise actuelle se fait ressentir de façon très différente d'un secteur à l'autre. Certaines ont occupé pendant plusieurs décennies, une place majeure dans l'économie régionale mais sont aujourd'hui en déclin ou menacées (réparation et construction navales, raffinage), d'autres cherchent à se maintenir en se diversifiant (pêche-aquaculture, chantiers navals liés à la plaisance), enfin, de nouvelles activités offrent un potentiel de création d'emplois important et nécessitent un accès au littoral et à la mer pour se développer (conteneurisation, éolien offshore, biotechnologies marines, nouveaux loisirs nautiques

Les enjeux spécifiques aux différents domaines d'activités sont déclinés, secteur par secteur, dans le corps de la stratégie (chapitre 4), toutefois cinq enjeux transversaux à tous les secteurs sont identifiés dans le **Schéma Régional de Développement Economique Durable pour l'Emploi** :

- l'adaptation des **systèmes de financement** pour accompagner la création, la transmission et le développement des entreprises, y compris en terme d'économie sociale et solidaire qui peuvent présenter des modes d'organisation à certains titres exemplaires de ce que peut être une entreprise contemporaine.
- l'exploration de marchés d'avenir qui répondent à des **nouveaux besoins sociétaux et environnementaux** avec une attention particulière portée aux filières industrielles, au regard de leurs effets d'entraînement sur l'ensemble de l'activité économique, et à l'économie de proximité, construite en grande partie autour de l'artisanat et du tourisme.
- le confortement des flux, d'échanges, notamment par la mobilité des étudiants, et a construction de stratégies intégrées de **coopérations** institutionnelles et économiques.
- la contribution de l'économie régionale à l'**aménagement du territoire**, à la qualité de vie et la qualité urbaine en optimisant les politiques foncières et l'implantation des espaces d'activités. ;
- le renforcement des **réseaux** pour améliorer l'efficacité collective et individuelle des entreprises et rendre plus lisibles et coordonnés les compétences et les modes d'actions des uns et des autres et conduire des projets collectifs.

Par ailleurs, dans un contexte de forte pression foncière, l'aménagement du littoral permettant l'accès à la mer pour les activités nécessitant sa proximité pour s'exercer (aquaculture, éolien offshore, etc.) et l'hébergement des salariés sur le littoral constituent un enjeu majeur et spécifique pour le développement de l'économie maritime. Une véritable prise en compte de leur devenir dans les démarches de développement local, en les intégrant plus systématiquement dans les processus d'élaboration des documents de planification ou de projets de territoires est indispensable.

En même temps que le paysage des activités maritimes évolue, les besoins en main d'œuvre et **qualifications** aussi.

Or, il semble que les **nouveaux métiers** du maritime qui s'exercent à terre, nécessitent moins de personnel et souvent ne suffisent pas à remplir un temps plein, en particulier pour les emplois les moins qualifiés. A ce titre, le partage de compétences d'un même salarié par plusieurs entreprises dans le cadre de groupements d'employeur figure parmi les pistes possibles de réponse à la demande de la filière du nautisme par exemple.

Par ailleurs, certains postes ne seront probablement jamais remplacés, des métiers disparaissent, et une organisation différente de la formation pour façonner des profils plus polyvalents vont voir le jour. Enfin, d'autres métiers apparaissent qui ne trouvent parfois pas encore de professionnels dans la Région, comme par exemple dans l'industrie de la grande plaisance pourtant en forte croissance. Mais l'activité maritime c'est aussi toutes les fonctions administratives et de management, des armateurs, des assurances et du courtage. Elles sont un trait historique de la place de Marseille, 1er port méditerranéen, une image à faire renaître.

L'approche par filière ne suffit plus. La vision globale des métiers et des emplois du maritime est indispensable et l'échelle pertinente de l'analyse est le **bassin d'emploi**.

La **solidarité et la complémentarité entre les villes littorales** est aussi certainement un enjeu essentiel à moyen terme pour faire face à la concurrence à l'échelle de la Méditerranée et au-delà. Cela concerne autant l'activité des ports de commerces, la construction et la réparation navale, que l'économie émergente liée aux croisières, le soutien aux transports alternatifs de marchandises (expérimentation du cabotage), le maintien de la filière nautique dans une perspective de développement durable (déconstruction, ports environnementaux, développement local).

La recherche et l'innovation constituent des leviers majeurs pour le développement économique, et la région dispose d'un potentiel important et diversifié, tant en termes d'enseignement supérieur, que d'équipes de recherche et d'entreprises innovantes. Les besoins d'anticipation, de coordination et de mutualisation, pour pallier le manque de visibilité, et renforcer le leadership européen de la région, pourraient trouver une voie de mise en œuvre avec la définition d'une politique de recherche mer et littoral et le **renforcement de la politique de cluster (PRIDES)**. Il existe notamment un potentiel important d'innovation en matière de protection et réhabilitation de l'environnement marin et de la qualité de l'eau, d'amélioration de la compétitivité des filières existantes et le développement de nouvelles filières, telles l'éolien flottant en mer ou les micro-algues.

Enjeu N° 2 : Favoriser la qualité de vie et lutter contre les risques d'exclusion et les disparités sociales et territoriales sur le littoral

La qualité de vie sur le littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur est un facteur d'attraction d'une population, locale ou extérieure, qui augmente continuellement depuis plusieurs décennies. Cette tendance devrait se ralentir à l'horizon 2040, mais l'afflux de population a déjà entraîné un effet de concentration sur une étroite bande littorale, en particulier en bordure de mer dans des agglomérations de plus en plus étendues. Les corollaires de cette densité démographique sont **la congestion et la saturation des réseaux** de transports qui rendent la mobilité locale difficile, et renforcent les **discriminations spatiales**. En effet des poches de pauvreté et d'emploi précaire se sont concentrées dans la partie ouest de la région et dans les grandes zones urbaines et industrielles. La qualité de vie n'a donc pas évolué de manière identique selon les lieux. Les pressions démographique et touristique sur le littoral aggravent les **risques d'exclusion des populations locales de l'accès à la mer et au littoral** et pose le problème du **logement des salariés des activités maritimes**. Les politiques d'atténuation des disparités socio-économiques sont délicates à mettre en œuvre et les résultats se mesurent sur le moyen à long terme.

Par ailleurs, **les politiques publiques, maritimes et littorales** ne pourront être mises en œuvre, et atteindre pleinement leurs objectifs, sans leur bonne compréhension et **appropriation par les citoyens**. L'histoire maritime de la région, les dangers venant de la mer, et plus récemment la forte pression touristique sur la côte, expliquent sans doute, en partie, que le regard des provençaux et des azuréens soit encore insuffisamment tourné vers la mer. **La culture maritime régionale** n'est pas à la hauteur des enjeux liés à la mer, et est moins prégnante que dans d'autres grandes régions maritimes d'Europe et de Méditerranée. Le développement, pour le plus grand nombre, de la connaissance de la mer, de ses métiers et de son patrimoine, est un enjeu important pour la région, et nécessite de renforcer les **actions en faveur du patrimoine et la sensibilisation au développement durable, dans toutes ses dimensions, de la mer et du littoral**.

La sauvegarde et la valorisation du patrimoine maritime, nécessitent d'engager une démarche structurée et pluriannuelle, élargie à l'ensemble de ses composantes, navigantes, terrestres et immatérielles, et une intégration du patrimoine fluvial qui permettrait de s'organiser autour d'un véritable projet de développement territorial : mer - bassin maritime de navigation, fleuves et cités portuaires, avec, à la clé, un gisement d'emplois potentiels.

Les sports et loisirs nautiques constituent également un vecteur privilégié pour développer l'accès à la mer au plus grand nombre. Cependant les structures existantes ne sont pas entièrement adaptées à ses nouvelles demandes soit de par leur trop petite taille, soit par leur ouverture uniquement à la belle saison. On note dès lors, une tendance à la concentration des centres d'activités qui disposent de davantage de moyens et donc peuvent améliorer les conditions d'accès en particulier des publics à mobilité réduite. Il reste à optimiser les ressources disponibles et s'assurer de la possibilité d'accéder à ces nouvelles structures de manière équitable tout le long du littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Certains espaces, comme l'Etang de

Berre, au potentiel nautique fort, pourraient être davantage mis en valeur dans le cadre d'une approche plus générale du développement de l'accès et de la diversification des activités nautiques, en respectant une capacité de charge telle que les efforts pour la qualité de l'eau ne s'en trouvent pas remis en cause. Avec l'augmentation de la pratique des activités de pleine nature s'ouvre également une opportunité de renforcement et d'élargissement de la sensibilisation à la découverte de la richesse du patrimoine naturel mais aussi culturel du littoral et de l'espace marin.

Enjeu N° 3 : S'adapter aux changements climatiques en zone côtière

Le climat change, en Méditerranée comme ailleurs et le littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur, fortement urbanisé et caractérisé par des bassins versants côtiers très courts, est particulièrement exposé aux impacts des inondations et des risques de submersion. L'enjeu primordial est **d'engager une stratégie d'adaptation aux changements climatiques**, basée sur une meilleure connaissance des phénomènes naturels, de sensibiliser les décideurs et les citoyens à la nécessité **d'anticiper les effets probables de l'accentuation des phénomènes climatiques extrêmes** et de développer les plans d'alerte et d'intervention en cas de crise. L'adaptation aux changements climatiques, en lien avec les risques d'inondation et de submersion, est encore insuffisamment prise en compte dans l'aménagement du littoral, notamment dans les outils de planification territoriale (SCOT, PLU), et n'est pas à la hauteur des enjeux sociaux et économiques qui y sont liés. Il reste à explorer des actions et incitations complémentaires afin d'engager les décideurs et gestionnaires littoraux à mesurer davantage les bénéfices d'une approche anticipatrice des risques.

L'acquisition et la mutualisation des données et informations, restent un challenge, tout comme la nécessité de faire converger les sources multiples (données d'observation et données de gestion) grâce au développement de la concertation entre tous les acteurs régionaux, mais aussi avec les niveaux méditerranéen et européen.

Il s'agit, à terme, de disposer d'une politique, globale et partagée, d'adaptation aux changements climatiques sur le littoral régional.

Enjeu N° 4 : Préserver la qualité des écosystèmes et de la biodiversité

La Méditerranée, mer semi-fermée où l'évaporation est très forte, concentre plus que beaucoup d'autres mers et océans, l'ensemble des apports des grands fleuves qui s'y jettent et des activités littorales et maritimes.

La lutte et la prévention contre les risques de pollution représentent un enjeu majeur, pour les activités qui s'y exercent, en particulier pour la pêche et le tourisme, qui dépendent fortement de la qualité des eaux, pour la santé des populations riveraines, et la préservation de la biodiversité.

Cet enjeu est partagé par toutes les parties prenantes et à tous les niveaux : à l'échelle internationale, avec la convention de Barcelone, à l'échelle européenne, dans le cadre la stratégie pour le milieu marin et au niveau local, dans le cadre de contrats de milieu et de programmes d'assainissement.

La nature et l'origine des polluants sont très diverses et tous doivent faire l'objet de programmes de suivi et de réduction. Les pollutions dites émergentes (chimiques, pharmaceutiques, cosmétiques, phytosanitaires, etc.), dont les effets sont encore insuffisamment connus, nécessiteront notamment de mobiliser rapidement des moyens importants de recherche.

Par ailleurs et au-delà de l'impact des pollutions, les facteurs de risque de l'érosion de la biodiversité méditerranéenne, littorale et marine, sont nombreux : augmentation de la pression des activités et des usages, accentuation du phénomène de périurbanisation, fragmentation des espaces naturels, effets des changements climatiques....

Dans la plupart des cas, l'Homme a peu de moyens pour agir directement sur les écosystèmes menacés par les changements climatiques en mer. Néanmoins, la conservation de leur bon état est un facteur essentiel pour faciliter leur capacité de résilience aux impacts climatiques.

Enjeu N° 5 : Développer les partenariats avec les territoires de projets et favoriser la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales

La nécessaire intégration des politiques maritimes et littorales, d'une part, et le fait qu'aucun niveau de gouvernance ne pourra, seul, mener une telle politique, en raison de la grande diversité des enjeux et des échelles territoriales pertinentes pour les aborder, d'autre part, ouvrent de nouvelles perspectives pour une nouvelle gouvernance et un partenariat renforcé entre tous les acteurs publics de la mer .

A l'échelle des territoires de projet : l'expérimentation d'approches innovantes semble une stratégie pertinente sur de multiples chantiers: lutte contre la pollution, gestion des territoires face aux changements climatiques, co-développement de nouvelles filières liées à la mer et au littoral, adaptation aux mutations des métiers et des compétences, meilleur intégration de la pêche dans le développement local, etc...

Sur le littoral, le développement de l'intercommunalité est une opportunité pour initier de nouvelles démarches de **gestion intégrée du littoral**, notamment dans le cadre des **volets maritimes des SCOT**, avec, lorsque l'échelle pertinente le nécessite en mer, une articulation inter-SCOT. Une meilleure prise en compte des besoins des activités maritimes dans l'aménagement du littoral est indispensable pour favoriser leur développement et la création d'emplois.

Le **Parc Naturel Régional** de Camargue, ou ceux en cours de création, autour de la Ste Baume et dans le Massif des Maures, entre la mer et le moyen pays, constituent également des outils d'accompagnement des dynamiques territoriales sur le littoral.

L'échelle régionale est reconnue, au niveau international et européen, comme pertinente pour piloter des initiatives d'intégration des politiques maritimes littorales et faire de la gestion intégrée des zones côtières un véritable levier de l'action publique.

La Région a la possibilité également de définir de nouveaux espaces d'analyse, de proposition de projets et d'intervention en cohérence avec l'évolution démographique et socioéconomique: des espaces de solidarité amont-aval pour la gestion de la pollution, des espaces de mise en cohérence des politiques sectorielles comme dans le cas de la concurrence interportuaire pour le trafic de passagers et la captation de l'économie des croisières, des espaces de solidarité hinterland - littoral en termes d'économie d'occupation de l'espace pour faire face à la périurbanisation.

Suite à l'adoption, par l'Etat de sa stratégie pour les mers et les océans, s'instaure, avec les conseils de façade, une nouvelle gouvernance pour l'élaboration de la **stratégie maritime de façade de Méditerranée**.

Dans ce contexte, le développement des **partenariats interrégionaux**, en lien avec les enjeux nécessitant une lecture à une échelle supra régional, ...

Par son expérience en matière de politique maritime et littorale, par sa capacité à rassembler les acteurs du monde maritime, notamment à travers les rencontres régionales de la mer et du littoral, le Conseil Consultatif Régional de la Mer, et l'animation de réseaux comme le « réseau mer » et le « pôle métier mer et littoral » du Crige, par ses compétences en matières économiques, y compris dans le secteurs halieutiques, la Région doit avoir toute sa place et jouer tout son rôle dans cette future stratégie de façade, comme

La Région a vocation à jouer un rôle important dans l'animation et la coordination des politiques maritimes et littorales, pour renforcer les approches transversales, intersectorielles, et l'intégration géographique « terre-mer ».

Enjeu N° 6 : Contribuer aux politiques maritimes et littorales euro-méditerranéennes et développer la coopération décentralisée dans le domaine de la mer

Les **grands défis maritimes auxquels est confrontée la Méditerranée** : pollutions, adaptation aux changements climatiques, développement des économies et des emplois littoraux, gestion des pêches, etc... **ne pourront trouver de réponses que dans le cadre d'une coopération renouvelée**, entre tous les niveaux de gouvernance, et d'une action concertée à l'échelle du bassin, dans sa globalité.

Cette dimension internationale est particulièrement nécessaire, en matière maritime, pour permettre :

- de favoriser la cohérence et l'intégration de la politique maritime régionale avec le contexte méditerranéen et international, et notamment réglementaire dans lequel elle s'inscrit ;
- d'appréhender les enjeux et problématiques à une échelle pertinente pour une bonne efficacité de l'action publique ;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique maritime globale à l'échelle du bassin méditerranéen ;
- de favoriser les synergies entre les actions des différentes Régions méditerranéennes, entre elles, et avec les autres niveaux de gouvernance.

La Stratégie Régionale de la Mer et du Littoral doit par ailleurs nécessairement **s'intégrer, au-delà des limites de son propre territoire, dans une vision plus large, pour s'adapter à un contexte en constante évolution, et à l'interdépendance croissante des territoires entre eux, à toutes les échelles de gouvernance.**

Dans un contexte de mondialisation, mais, aussi, où la décentralisation est une tendance qui se généralise à l'échelle du globe, il importe aux collectivités infra étatiques, de s'organiser pour pouvoir faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts au niveau international. Inversement, les organisations internationales se tournent également, de plus en plus fréquemment, vers les collectivités territoriales, dont la proximité avec le terrain et les citoyens, est un facteur de plus en plus déterminant pour la bonne gouvernance et l'efficacité des politiques internationales.

La stratégie régionale de la mer et du littoral, a donc vocation à contribuer activement, en concertation avec les autres niveaux de gouvernance, aux grandes orientations des politiques maritimes et littorales, européennes, méditerranéennes et nationales.

II. DIX-HUIT OBJECTIFS STRATEGIQUES POUR LA MER ET LE LITTORAL

Six grands enjeux	Dix-huit objectifs stratégiques
1- Développer l'emploi, l'économie et la formation maritime et littorale	1-1 Créer des emplois maritimes par le développement des entreprises 1-2 Développer des équipements publics portuaires structurants 1-3 Promouvoir les métiers de la mer, la formation, et l'emploi maritime 1-4 Développer la recherche dans les secteurs clefs de l'économie régionale et favoriser l'innovation 1-5 Favoriser la bonne prise en compte des besoins des activités maritimes dans les planifications à terre et en mer
2 - Favoriser la qualité de vie, lutter contre les risques	2-1 Lutter contre les facteurs de discrimination afin de favoriser la mixité sociale, la pluriactivité et la qualité de vie sur le littoral

d'exclusion et les disparités sociales et territoriales sur le littoral	2-2 Développer la culture maritime régionale et favoriser l'appropriation des politiques maritimes par les citoyens 2-3 Favoriser l'accès à la mer et au littoral pour le plus grand nombre dans des conditions de sécurité optimales, dans le respect de l'environnement
3 - S'adapter au changement climatique en zone côtière	3-1 Protéger les populations, les économies et les infrastructures littorales 3-2 Anticiper les conséquences des évolutions climatiques pour limiter les coûts des aménagements littoraux et les conséquences des sinistres

<p>4- Préserver la qualité des écosystèmes et la biodiversité</p>	<p>4-1 Lutter contre les pollutions d'origine terrestre et maritime 4-2 Maintenir les écosystèmes en bon état écologique pour favoriser leur adaptation aux changements climatiques 4-3 Préserver et valoriser la biodiversité marine et littorale</p>
<p>5- Développer les partenariats avec les territoires de projets et favoriser la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales</p>	<p>5-1 Favoriser l'intégration des politiques maritimes et littorales dans les territoires de projets 5-2 Contribuer à la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales sur le territoire régional</p>
<p>6 - Contribuer aux politiques maritimes et littorales euro méditerranéennes et développer la coopération décentralisée dans le domaine de la mer</p>	<p>6-1 : Renforcer la coopération maritime en Méditerranée, autour des priorités stratégiques régionales 6-2- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée en Méditerranée et en Europe 6-3 - Enrichir les politiques maritimes et littorales des Régions par l'échange d'expérience et la capitalisation des savoirs faire et défendre les intérêts régionaux</p>

Les objectifs opérationnels de la stratégie régionale de la mer et du littoral

ENJEU N° 1 : DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LA FORMATION MARITIME ET LITTORALE

A cet enjeu correspondent les 5 objectifs stratégiques suivants:

- 1-1 Créer des emplois maritimes par le développement des entreprises
- 1-2 Développer des équipements publics portuaires structurants
- 1-3 Promouvoir les métiers de la mer et l'emploi maritime
- 1-4 Développer la recherche dans les secteurs clefs de l'économie régionale et favoriser l'innovation
- 1-5 Favoriser la bonne prise en compte des besoins des activités maritimes dans les planifications à terre susceptibles de se traduire par des axes de partenariat ou de contractualisation avec les territoires de projets

1-1. Créer des emplois maritimes par le développement des entreprises

Toutes les activités économiques, maritimes et littorales, contribuent au développement de l'emploi et sont concernées par cette orientation stratégique. Toutefois l'encadrement réglementaire des dispositifs d'aide, et les spécificités des différentes activités, amènent à considérer de façon distincte les productions halieutiques, qui relèvent de la politique commune de l'Union européenne, le tourisme, et les autres secteurs d'activités.

1.1.1. Accompagner le développement des industries maritimes

Les orientations stratégiques pour soutenir le développement économique, sont définies, dans le Schéma Régional de Développement Economique Durable pour l'Emploi (SR2DE), actuellement en cours d'élaboration par la réactualisation du SRDE adopté en 2006, autour des cinq axes suivants :

« **La Région partenaire des entreprises et promoteur d'un emploi de qualité** », il s'agit de consolider le système d'intervention de la Région sur les questions de la création, de la transmission et du développement des entreprises, notamment par un système de financement adapté. Dans le terme

« entreprise », sont intégrés également les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui peuvent présenter des modes d'organisation à certains titres exemplaires de ce que peut être une entreprise contemporaine.

« **Une économie régionale responsable en exploration de marchés d'avenir** » : quelques filières, croisements de filières ou segments à l'intérieur d'une chaîne de valeurs seront retenus comme stratégiques pour le développement régional à moyen et long terme. Seront donc étudiées les conditions de leurs compétitivités. Les filières industrielles feront l'objet d'une attention toute particulière, notamment au regard de leurs effets d'entraînement sur l'ensemble de l'activité économique. Mais, l'économie résidentielle, construite en grande partie autour de l'artisanat, des services et du tourisme et fortement présente dans notre région doit être considérée comme un secteur à fort potentiel, tout comme l'économie agricole et agro-alimentaire.

« **Une région ouverte sur le monde, vecteur d'une forme d'internationalisation** » : les entreprises ou les étudiants génèrent une forme d'internationalisation par le flux des échanges. Ces flux seront confortés, notamment à partir de deux axes : l'intensification des échanges entre entreprises et acteurs de l'innovation et l'intensification de la mobilité des étudiants.

« **Une économie régionale Aménageur du territoire** », dans la double dimension de l'aménagement spatial des activités et de la mise en projet des acteurs autour d'une dynamique de territoire. L'aménagement économique nécessite un second souffle entre une logique au fil de l'eau (chaque commune fait sa ZA) et une logique très centralisée qui a demandé une forte volonté politique et d'importants moyens (les technopôles). Les sites emblématiques de l'économie régionale (les 6 technopôles régionaux) nécessitent d'être confortés. En complément, il s'agit d'anticiper, de pratiquer des politiques foncières, d'optimiser les décisions dispersées d'implantation des espaces d'activités, de qualifier les aménagements et les services liés. Sur ce thème de l'aménagement, sera également étudiée la mise en projets des territoires, notamment à l'échelle des grands territoires autour d'un concept de « territoires, fabriques d'innovation »,

« **Une économie régionale en réseau pour une efficacité collective et individuelle des entreprises** » : il s'agit, dans une logique d'approfondissement du SRDE, de poursuivre la mise en réseau des acteurs économiques dont les PRIDES ont été un dispositif emblématique. Dans cette perspective, on insistera sur la dimension organisationnelle : comment rendre plus lisibles et coordonnées les compétences et les modes d'actions des uns et des autres pour conduire des projets collectifs mais également pour être plus efficaces dans nos interventions auprès des entreprises individuelles ?

Aux orientations stratégiques du SR2DE, qui s'appliquent à tous les secteurs d'activités, s'ajoutent d'autres objectifs, plus spécifiques aux activités maritimes et littorales, et notamment :

- Favoriser l'émergence de nouvelles filières industrielles dans le domaine des énergies marines renouvelables ; en particulier en matière d'éolien offshore, de production énergétique micro algale et de thalassothermie ;
- Favoriser la reconversion des secteurs industriels côtiers touchés par des restructurations (golfe de Fos, étang de Berre, La Ciotat, La Seyne et Port de Bouc).
- Redynamiser la réparation navale ;
- étudier la faisabilité de développer une filière de déconstruction de navires ;

- **Améliorer les connaissances sur l'économie maritime et littorale, afin de mieux mesurer son poids dans l'économie régionale, et ses besoins en termes d'emplois et de qualifications ;**
- **Renforcer et diversifier les réseaux d'entreprises liées à la grande plaisance ;**

1.1.2. Consolider le tissu entrepreneurial et les emplois dans les filières halieutiques

Si d'une manière générale, la Région se fixe comme objectifs de donner des perspectives, de favoriser le renforcement de la compétitivité, de la durabilité et l'attractivité de ces secteurs, il n'en demeure pas moins que les interventions de la Région doivent être en conformité avec les orientations fixées par la politique commune des pêches (PCP) et le programme opérationnel du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) 2007-2014. La réforme, en cours, de cette politique et l'entrée en vigueur du nouveau Fonds Européen pour les Affaires Maritime et la Pêche (FEAMP) prévue en début d'année 2014, nécessitera de réviser les interventions régionales en conséquence.

A ce stade de la réforme, même s'il importe de placer la durabilité au cœur de la future PCP, la Région considère qu'il est nécessaire de continuer à garantir un équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale, pour assurer des ressources de pêche en bon état, gage de la pérennité de la profession, et un secteur de la pêche et de l'aquaculture viable, décent et compétitif. La réforme doit permettre de sauvegarder les stocks de poisson tout en prenant en compte la compétitivité de la pêche et l'aquaculture, les revenus des professionnels, les attentes des consommateurs et le dynamisme des régions littorales. Cette réforme doit être d'avantage rééquilibrée au profit de la profession, et toutes les propositions devraient s'accompagner d'une évaluation des impacts sociaux et économiques potentiels, avec une attention particulière pour les impacts sur les secteurs de la petite pêche artisanale et de l'aquaculture.

La pêche et l'aquaculture régionales s'inscrivent dans le cadre de savoir-faire traditionnels et de spécificités qu'il s'agit de préserver et de faire reconnaître au niveau national et européen. Il est important de préserver les activités patrimoniales de pêche artisanale fondées sur la pluriactivité et organisées par exemple autour des Prud'homies, qui ont démontré leur pertinence depuis des siècles.

Il s'agira donc pour la Région de pérenniser l'emploi et l'activité économique dans le secteur des pêches maritimes, de l'aquaculture et de la filière « aval » des produits de la mer, de contribuer à une exploitation durable des ressources halieutiques, de préserver les écosystèmes marins, de développer la qualité et la sécurité alimentaire des produits de la mer, de contribuer à l'amélioration des conditions de travail à terre et en mer, et de favoriser l'intégration de la pêche professionnelle et de l'aquaculture marine dans les projets de territoire.

Ce programme se décline en 19 objectifs opérationnels :

A- Accompagner les entreprises de pêche professionnelle.

- **Poursuivre la modernisation de la flotte de pêche artisanale et faciliter l'accès, en particulier des jeunes, à la profession**, en soutenant spécifiquement les acquisitions de matériel lors des premières installations ou en mobilisant de nouvelles techniques d'ingénierie financière en lien avec le nouveau SR2DE, dans la limite des possibilités qui seront autorisées par la nouvelle PCP. En matière d'innovation /recherche, les expérimentations techniques à favoriser les économies d'énergies au niveau des navires de pêche.
- **Encourager la polyvalence et la pluriactivité des entreprises de pêche régionales** pour diversifier les sources de revenus complémentaires en expérimentant et développant de nouvelles activités : « Pescatourisme », accueil et dégustations des produits de la pêche à terre, synergies avec le développement des activités maritimes comme l'éolien off-shore et les travaux maritimes, activité de surveillance du milieu marin « sentinelle de la mer », etc ...
- **Accompagner l'équipement des ports de pêche et les points de débarquements**, avec notamment, pour objectif de mieux intégrer les activités halieutiques dans les ports mixtes (pêche-plaisance) au moyen d'une signalétique spécifique et d'événementiels professionnels, dans le cadre d'une coordination à l'échelle régionale. les priorités et objectifs fixés dans cette mesure viseront à :
 - rationaliser les équipements et la répartition des points de débarquement des produits de la mer ;
 - améliorer les conditions de débarquement et de manipulation des produits (améliorer l'hygiène, la sécurité, la traçabilité, la qualité et la valorisation des produits) ;
 - stimuler les investissements permettant une baisse des coûts pour les utilisateurs des ports de pêche ;
 - intégrer la prise en compte de l'impact environnemental des opérations, en cherchant à le réduire.Sur la base d'une analyse des activités et des flottilles de pêche, de leur évolution prévisible et de l'état des infrastructures et installations des ports de pêche, il sera donné un rôle important aux Prud'homies de pêche dans la mise en œuvre de cette mesure.
- **Promouvoir la qualité et la valorisation des produits régionaux** en améliorant les conditions de la vente directe à quai mais aussi en recherchant de nouveaux débouchés, la mise en valeur des espèces peu utilisées. Cette mesure doit concourir à la meilleure valorisation possible des produits de la pêche notamment en frais ou transformés par des entreprises locales et à améliorer l'image de la filière. Les opérations mises en œuvre au titre de cette mesure devront contribuer à pérenniser l'activité de pêche et à conforter la qualité des productions locales, notamment en informant le consommateur final de ses qualités et spécificités (durabilité et protection de l'environnement, respect des principes de traçabilité et protection de la santé des consommateurs, des qualités organoleptiques,...). Il s'agira aussi de promouvoir les actions de labellisation en s'appuyant sur les résultats encourageants des premières expérimentations menées en ce domaine, en les généralisant à l'échelle de l'ensemble du territoire régional, en mutualisant les résultats, et en favorisant les liens avec d'autres filières, notamment agricoles et touristiques

- **Structurer et animer la filière** par un soutien aux organisations professionnelles et le milieu associatif, pour élaborer des projets de développement local mais aussi assurer la défense des intérêts des pêcheurs professionnels régionaux et des spécificités méditerranéennes. Il s'agira d'encourager les initiatives visant à conforter les activités halieutiques, élaborer des plans de gestion des ressources et des usages, mutualiser les résultats (chartes, documents d'objectifs, documents pédagogiques ...), conduire des actions de lobby aux niveaux communautaire, national mais aussi local.
Cet objectif vise aussi à assurer la continuité de la mise en œuvre des Groupes d'Acteurs Locaux, au titre de l'axe 4 du FEP « Développement durable des zones de pêche », dont la mesure est reprise sous une autre appellation dans les propositions du nouveau fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2014/2020, avec la constitution de Groupes d'acteurs de la Pêche.
- **Favoriser les mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques**, adaptées aux spécificités méditerranéennes, en soutenant par exemple les programmes de recherche appliquée pour la gestion des pêcheries (visant en priorité l'acquisition et l'exploitation de données scientifiques fiables sur la ressource par rapport à la pêche professionnelle mais aussi la pêche récréative), l'élaboration de plans de gestion au niveau méditerranéen ou local (via les Prud'homies de pêche). En matière d'innovation /recherche, les expérimentations techniques visant à diversifier l'effort de pêche vers des espèces actuellement peu exploitées, à améliorer la sélectivité des engins de pêches, à favoriser la création de réserves marines (cantonnements de pêche) et la pose de récifs artificiels .

B- Accompagner les entreprises aquacoles

- **Améliorer les conditions de travail et moderniser les équipements productifs** des entreprises aquacoles en matériel d'élevage, de traitement et de conditionnement afin de maintenir la rentabilité des structures et d'adapter les outils de production aux différentes contraintes économiques et environnementales ;
- **Favoriser la bonne gestion environnementale des exploitations**, en accompagnant les entreprises qui s'engagent, au-delà des obligations réglementaires, dans des démarches environnementales ;
- **Améliorer la qualité des productions** en encourageant la mise en place de signes officiels de qualité (Agriculture Biologique, label Rouge,...) et les démarches collectives pour l'identification et la valorisation des productions locales ;
- **Accompagner le développement de nouvelles activités aquacoles** par le soutien aux programmes de recherche appliquée de diversification des espèces élevées, et la maîtrise des processus de production, de l'écloserie aux produits commercialisables ;

- **Structurer et animer la filière** en accompagnant les projets fédérateurs et les démarches collectives, à l'échelle d'une zone de production, afin de favoriser le regroupement de professionnels et la mutualisation des outils de production (locaux de conditionnement, matériel de froid,...) ;
- **Contribuer à la diversification des activités vers le tourisme** , par des initiatives innovantes comme la création de fermes pédagogiques, l'accueil à la ferme, la visite de sites de production, etc ... afin de diversifier les revenus des professionnels, et de mieux faire connaître les métiers et les produits de l'aquaculture auprès du grand public ;
- **Encourager la transmission des entreprises et l'installation de jeunes professionnels** par le soutien au rachat d'installations complètes, comprenant toutes les structures et matériels nécessaires à un démarrage rapide de l'exploitation ;
- **Améliorer l'image des productions aquacole** par le soutien aux actions de communication visant à mettre en avant la qualité des produits, et la bonne gestion environnementale des exploitations régionales.

C- Accompagner la filière « aval » des produits de la mer

- **Soutenir les investissements productifs des entreprises** afin de créer des emplois et de favoriser l'utilisation de produits locaux, dans le cadre de circuits courts et de partenariats entre les producteurs régionaux et les entreprises de transformation ;
- **Favoriser l'innovation et la diversification des productions** en développant notamment de nouvelles gammes de produits réalisés avec les productions locales ;
- **Soutenir les démarches collectives de promotion et de valorisation des produits régionaux** par la participation aux salons professionnels et par des opérations en direction du grand public ;
- **Accompagner le développement de stratégies de Responsabilité Sociétale des Entreprises(RSE)**, intégrant, dans les projets d'entreprises et dans leurs relations avec leurs parties prenantes, la performance économique, le progrès social, le respect de l'environnement, et leur ancrage territorial, pour contribuer au développement durable du territoire.

1.1.3. Accompagner le développement de l'économie touristique

Le **Schéma Régional de Développement Touristique** retient quatre enjeux clés conditionnant la qualité du développement touristique de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- un enjeu de **compétitivité**, en conjuguant la performance internationale des leaders de l'économie touristique régionale avec le développement de projets touristiques locaux ;
- un enjeu de **responsabilité**, vers une stratégie de développement touristique plus responsable ;
- un enjeu d'**attractivité**, par une gestion des marques touristiques régionales adaptée au contexte international ;
- un enjeu d'**efficacité**, par l'évolution des stratégies institutionnelles. .

Quatre objectifs découlent de ces enjeux déterminant pour le devenir du tourisme régional. Ils se déclinent en douze objectifs spécifiques partagés entre les acteurs privés et publics du tourisme régional.

Les objectifs partagés	Premier objectif collectif	Deuxième objectif collectif	Troisième objectif collectif	Quatrième objectif collectif
Les actions spécifiques	La compétitivité	La responsabilité	L'attractivité	L'efficacité
Des acteurs de l'offre	Investir et innover en visant des parts de marché ambitieuses mais réalistes, à partir de stratégies d'entreprises et de projets de territoires cohérents et articulés entre eux	Améliorer les produits et les services touristiques, comme leurs conditions de production, au service de toutes les clientèles du tourisme régional	Déployer les stratégies marketing spécifiques nécessaires à la valorisation des différentes facettes de l'offre du tourisme régional	Organiser la mise en réseau des professionnels du tourisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Des organismes travaillant dans l'intérêt général	Développer des stratégies de formation et d'information vers les acteurs de l'offre, en particulier les plus exposés, pour les aider à gagner en compétitivité	Faire de la qualité de notre environnement, et des mesures environnementales et adaptées, un atout dans la compétition des destinations	Favoriser les pratiques touristiques durables et la compétitivité des stratégies digitales publiques et publiques / privées	Organiser la convergence de stratégies d'intérêt général rationalisées et plus productives
Pour les habitants, et les visiteurs de la région	Valoriser les produits et services innovants, écoresponsables et porteurs de positionnement compétitif différenciant vers les habitants, et visiteurs	Ouvrir l'accès aux territoires, aux activités et aux services touristiques de nos vallées et de nos espaces naturels par un marketing thématique adapté et diversifié	Adapter les produits sélectionnés, les promesses publicitaires et les stratégies d'info-réservation aux attentes et pratiques des différentes cibles du tourisme régional	Développer les services en ligne et en mobilité permettant d'améliorer l'accueil avant, pendant et après le séjour et l'expérience touristique

Du croisement du Schéma Régional de la Mer et du Littoral avec le Schéma Régional de Développement Touristique, se dessinent plusieurs objectifs opérationnels, pour l'action régionale, et notamment :

- S'appuyer sur la tendance à l'étalement du tourisme littoral par une clientèle locale tout au long de l'année pour pérenniser des emplois saisonniers, notamment en améliorant la diversité et la qualité d'activités sportives et culturelles offertes hors saison ;
- Répondre à la demande de la clientèle des croisières dans l'offre touristique littorale locale dans le respect du développement durable ;
- Développer le « pescatourisme », visant à faire connaître les métiers de la pêche au grand public, embarquer des touristes à la pêche, et à terme développer l'hébergement chez les pêcheurs ;
- Structurer l'offre touristique à partir des ports de plaisance dans le cadre de la démarche Odyssea;
- Améliorer la qualité environnementale des ports de plaisance dans le cadre de l'opération « ports propres »
- Sensibiliser les visiteurs au développement durable de la mer et du littoral dans le cadre du « réseau mer » ;
- Permettre l'accès des plages aux personnes à mobilité réduite ;
- Favoriser l'accès à la mer pour le plus grand nombre par le développement des cales de mises à l'eau ;
- Maintenir la possibilité pour les ménages modestes d'avoir accès à une offre d'hébergement en bord de mer ;
- Faciliter l'accès au littoral par des moyens de transports collectifs « doux » (TCSP, pistes cyclables, transports maritimes intra-muros ou inter-cités)

1.2. Développer des équipements publics portuaires structurants

Les ports sont des équipements structurants pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ils sont des vecteurs économiques majeurs et offrent les infrastructures indispensables au développement de diverses activités liées à l'industrie, au commerce, au transport de passagers, à la pêche ou au tourisme. Ils jouent également un rôle prépondérant en matière environnementale non seulement du fait des impacts qu'ils peuvent générer sur le milieu mais aussi du fait des solutions alternatives qui peuvent y être organisées notamment pour améliorer les flux de transports de passagers ou de marchandises. Ils sont enfin des éléments incontournables de la vie socio-culturelle en tant qu'espaces de loisirs et plus largement en tant que nouvelles zones urbaines à conquérir pour favoriser le rayonnement du patrimoine local.

1.2.1. Favoriser le développement et la bonne complémentarité entre les ports de commerce et de passagers de la région

Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'une position géographique stratégique sur le bassin méditerranéen, d'un enjeu de continuité territoriale avec la Corse d'un hinterland important. La région dispose également d'infrastructures portuaires, civiles et militaires, associées à un réseau fluvial et ferroviaire de qualité.

Pourtant si les 5 ports de commerce (3 maritimes et 2 fluviaux), sont des outils indispensables à la vie socioéconomique et à la gestion durable et équilibrée du territoire, chacune de ces infrastructures est placée sous la responsabilité d'une autorité différente. Cette situation ne favorise pas la recherche de complémentarité entre chaque port et peut même parfois créer une situation de concurrence.

Une meilleure synergie entre les différents ports permettrait de favoriser la croissance des activités et d'optimiser le potentiel régional autour des trois objectifs suivants :

- ***Augmenter et diversifier les activités développées sur les ports de commerce***
Le développement du transport de marchandises, en vrac ou conteneurisées, comme celui de passagers, repose sur la convergence d'un faisceau de paramètres structurels, politiques, sociaux et financiers qu'il importe d'appréhender de façon cohérente à l'échelle régionale pour favoriser le positionnement des ports régionaux dans le contexte méditerranéen et mondial.
Par ailleurs, la restructuration du secteur de la réparation navale, industrielle et de plaisance, l'organisation de la croisière, le déploiement de l'éolien en mer ou la mise en place de tramways côtiers écologiques, offrent des opportunités pour la diversification des activités portuaires qu'il convient d'anticiper.
- ***Améliorer la gestion environnementale des ports de commerce***
Les activités des ports de commerce donnent lieu à une grande consommation d'énergie à terre comme en mer, à des émissions de polluants divers dans l'atmosphère et à une importante production de déchets. Il s'agira de mettre en place un programme « Ports Durables » qui permette d'améliorer la gestion environnementale des ports de commerce et de s'interroger, d'une part, sur la question de la collecte et du traitement des déchets d'exploitation des installations, et d'autre part, sur la question à la fois de l'approvisionnement et de la consommation énergétique. Ce volet est d'autant plus prégnant que les ports de commerce, de nos jours, s'intègrent de plus en plus dans le tissu urbain.
- ***Créer un lien port de commerce- cité***
Les ports sont devenus des pôles urbains essentiels, à partir desquels se développent notamment commerces et activités culturelles. Il s'agit d'accompagner les projets de désenclavement des ports de commerce et leur intégration à la ville en agissant par exemple sur des thématiques relatives au transport ou à la valorisation du patrimoine.

1.2.2. Ports de plaisance et de pêche

La Région accompagne le développement des ports de plaisance et de pêche, avec pour objectifs de :

- ***Favoriser le développement durable des ports de plaisance et de pêche par :***

- la mise en œuvre de la démarche « Ports Propres en Provence-Alpes-Côte d'Azur » qui permet de soutenir la modernisation et l'amélioration de la gestion environnementale des ports de la région et d'accompagner son déploiement en France, en Europe et en Méditerranée ;
 - l'accompagnement de la démarche ODYSSEA qui contribue au développement économique et à l'aménagement durable du littoral ;
 - la promotion de l'accès à la plaisance pour tous, la défense de la plaisance familiale et de la mixité sociale dans les ports, en apportant une aide aux associations et aux sociétés nautiques qui animent les plans d'eaux, valorisent le patrimoine maritime, et contribuent à la formation du public ;
 - la poursuite des investissements prévus au titre du Plan Régional d'Équipement des ports de pêche et des halles à marée Provence-Alpes-Côte d'Azur qui vise à une rationalisation des équipements et un appui à la valorisation des produits.
- **Favoriser l'ouverture des ports de plaisance et de pêche à tous les habitants du littoral :**
Les ports sont devenus des éléments importants de structuration et de vie urbaine, et la Région encourage les initiatives visant à ouvrir les ports sur la ville et à renforcer les liens entre activités portuaires et activités littorales, il s'agit notamment de promouvoir le développement des cales de mise à l'eau, mais aussi, et au-delà des activités nautiques, de favoriser le développement d'opérations citoyennes et culturelles déployées sur les ports.
- **Développer les capacités d'accueil des plaisanciers dans les ports de plaisance,** dans le strict respect des impératifs de protection environnementaux et paysagers, en privilégiant les techniques de réaménagement et d'optimisation des plans d'eaux existant.

1.3. Promouvoir les métiers de la mer, la formation et l'emploi maritime

Actuellement, il n'y a pas de données agrégées disponibles sur le secteur de l'emploi maritime par bassin d'emploi. En partie parce que la notion d'emploi maritime n'est toujours pas clarifiée. Par ailleurs, certains emplois liés au maritime ne dépendent pas de bassin maritime, en particulier pour les qualifications les plus élevées (recherche, assurance, développement de nouvelles filières telles l'exploitation des micro-algues ou l'éolien flottant offshore). Le Schéma Régional de Développement Économique Durable pour l'Emploi devrait permettre de donner plus de visibilité à l'emploi maritime.

Par ailleurs, les métiers de la mer sont souvent mal connus et offrent parfois une image de pénibilité qui les dessert. Cela pose des difficultés de recrutement dans certain secteur, comme celui de la pêche, et nécessite de promouvoir ces métiers auprès des jeunes et de donner plus de visibilité aux différentes filières de formation existantes.

Il conviendra de développer les partenariats avec les COTEFE régionaux, voire de favoriser la constitution d'un groupe de travail inter-COTEFE sur les questions littorales et maritimes.

De nombreuses activités maritimes et littorales sont saisonnières. Une réflexion sur la complémentarité de deux activités de niveaux de qualification proches, et compatibles en termes de saisonnalités, pourrait permettre de développer de nouveaux emplois et de pérenniser d'autres comme cela existe déjà dans les zones de montagne.

Dans le secteur des industries nautiques, la demande de certains profils de qualification n'est pas suffisante pour maintenir des emplois à temps complets. La mutualisation des compétences dans le cadre de groupement d'employeur est une voie possible vers le plein emploi, à condition de créer des réseaux d'entreprises aux activités complémentaires et de permettre au système de formation d'être en phase avec la demande.

Dans le secteur du tourisme, la nécessité de valoriser les métiers, est l'une des priorités du SRDT. Une base de données recensant un vaste choix de formations, allant de l'accueil à la mise en marché, d'Internet aux démarches qualités, en passant par la gastronomie, le marketing, l'anglais, les éco-gestes... a été réalisée. Face à une grande diversité et une forte évolution de métiers peu valorisés et à une saisonnalité qui demeure très importante, l'emploi reste souvent précaire. Les professionnels du tourisme, en particulier les plus petites entreprises rencontrent donc des difficultés pour trouver les compétences nécessaires à leurs besoins. Pour contribuer au maintien de l'emploi touristique, développer les actions de professionnalisation, améliorer la gestion des ressources humaines et l'activité des entreprises et établissements du secteur touristique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le programme IRIS vise à structurer une démarche régionale concertée de professionnalisation des acteurs du tourisme, multiplier des actions de formation pour développer des pratiques de gestion des ressources humaines, valoriser cette offre de formation les métiers du tourisme.

15 objectifs opérationnels, concernant l'emploi et la formation, sont proposés pour répondre à ces enjeux :

1.3.1 Emploi maritime

- *Développer une analyse plus fine de l'emploi maritime par bassin d'emploi et par secteurs d'activité*
- *Identifier les mobilités professionnelles existantes*
- *Valoriser l'image des métiers de la mer pour susciter des vocations et développer l'emploi maritime*
- *Valoriser les métiers du tourisme littoral*

1.3.2. Formation

- *Favoriser la bonne adéquation entre la demande et l'offre d'emploi dans les secteurs ayant des difficultés à trouver du personnel qualifié*
- *Définir des priorités territoriales, en fonction des problématiques spécifiques de certains bassins d'emplois notamment maritimes*
- *Développer les VAE dans les métiers de la mer*
- *Anticiper les besoins de formation et de qualifications dans les métiers de la mer et promouvoir les démarches de GPEC*

- *Structurer des dispositifs de concertation opérationnels et pérennes pour mutualiser les moyens de formation et veiller à la cohérence des formations maritimes entre les différents établissements*
- *Favoriser une meilleure observation et un meilleur suivi des besoins de formation pour une adaptation rapide à l'évolution des demandes*
- *Développer une ingénierie de formation en relation avec des projets existants dans les différentes filières (gestion environnementale des ports de pêche et de plaisance, (Ports propres), lutte contre la pollution, utilisation des SIG, amélioration des conditions d'accueil dans les ports en lien avec la démarche Odyssea, nouvelles filières d'activités maritimes (énergies marines, biotechnologie)*
- *Engager une étude sur les complémentarités possibles entre les différentes activités saisonnières sur le littoral pour définir des profils de double compétence compatibles avec cette saisonnalité.*
- *Favoriser le développement des formations maritimes de l'Institut de Promotion et de Formation aux Métiers de la Mer*
- *Etudier l'opportunité de labéliser un lycée régional « lycée des métiers de la mer »*
- *Privilégier les parcours de formation favorisant les passerelles entre différentes filières*

1.4. Développer la recherche dans les secteurs clefs de l'économie régionale et favoriser l'innovation

La région dispose d'un potentiel important en matière de recherche maritime et littoral, mais la dispersion des laboratoires, d'une part, et la diversité des thèmes de l'économie maritime et littorale, d'autre part, nécessitent des efforts particuliers de coordination et de mise en synergie. L'objectif est d'accroître la visibilité régionale de la recherche dans ce domaine. Cet effort de coordination a débuté dès 2006, à travers une structure régionale de fédération de la recherche marine : le GIS OCEANOMED. Il a permis de faire émerger des projets structurants dans le domaine de la mer et du littoral inscrits au contrat de projet 2007-2013. Il s'est renforcé, depuis, par la création des pôles de compétitivités et des PRIDES.

Le lien science-société est l'un des axes du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. En matière maritime, ce lien, et les attentes des acteurs du monde maritime vis-à-vis de la recherche sont notamment débattus lors des rencontres régionales de la mer et du littoral, et, d'une façon plus générale, dans le cadre du Conseil Consultatif Régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et le développement technologique (collectif Andromède) qui permet d'identifier les attentes sociétales. Les réunions annuelles des assises de la recherche et les groupes de travail du pôle métier Mer & Littoral du CRIGE favorisent également l'expression des besoins. Des collaborations fructueuses avec la région Bretagne ont été mises en place.

Il est primordial pour la Région de maintenir et renforcer ces dispositifs d'interface. Cela passe également par un renforcement des PRIDES concernés par le domaine maritime. La période de réforme des universités constitue une fenêtre stratégique à ce niveau en veillant à coordonner le choix des axes stratégiques avec le COMER.

1.4.1. Développer la recherche maritime et littorale

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR), adopté par la Région, en novembre 2006, a défini, en concertation avec le Collectif Andromède, cinq enjeux stratégiques majeurs pour la formation supérieure initiale et continue ; la recherche, la valorisation et transferts de technologies, et la culture scientifique, technique et industrielle :

- faciliter les conditions d'étude, de vie et l'insertion professionnelle des étudiants ;
- renforcer et valoriser le potentiel scientifique régional ;
- structurer et mettre en cohérence le dispositif de valorisation de la recherche et de transfert de technologies ;
- renforcer le dialogue entre la science et la société ;
- positionner la Région comme catalyseur de la mutualisation et du décloisonnement en privilégiant l'inter institutionnel.

Sans présumer des résultats des travaux engagés pour la révision du SRESR, qui permettront d'actualiser le diagnostic de 2006 et de préciser les orientations stratégiques pour chacun de ces enjeux, plusieurs pistes peuvent être proposées en matière de recherche maritime :

- développer l'effort de recherche sur les filières émergentes (micro algues, éolien offshore,...) ;
- favoriser les interactions entre PRIDES ;
- accroître les synergies entre organismes de recherche, en améliorer la lisibilité et développer la communication et les échanges entre ces organismes, les gestionnaires du littoral et les professionnels de la mer ;
- introduire une dimension maritime dans Collectif Andromède et développer les relations entre ce collectif et le Conseil Consultatif Régional de la Mer et du Littoral ;
- mobiliser d'avantage les financements européens en accompagnant les porteurs de projet.

1.4.2. Innover

La **Stratégie Régionale d'Innovation (SRI)**, adoptée en 2009, définit quatre orientations stratégiques dont deux concernent plus directement les activités maritimes et littorales : le renforcement de la dynamique d'innovation par les Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement

Economique Solidaire (PRIDES) et les Pôles de Compétitivité, d'une part, et le développement à l'international, d'autre part, autour du thème « Méditerranée Durable : des leviers pour un positionnement mondial ».

- **renforcer la dynamique d'innovation par les Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES) et les Pôles de Compétitivité.**

La région compte 29 PRIDES, dont 9 pôles de compétitivité, regroupant, au total, près de 3 000 entreprises et 16 500 emplois.

Plusieurs PRIDES regroupent des compétences en matière maritime et littoral :

- le **PRIDES Grande plaisance** (association Riviera Yachting Network) qui compte 66 entreprises, spécialisé sur la réparation et la maintenance de la grande plaisance ;

- le **PRIDES Pôle Mer PACA**, pôle de compétitivité à vocation mondiale, regroupe 135 PME, 67 Groupes et entreprises non PME et 80 Organismes de recherche et de formation organisé autour de 5 thèmes stratégiques

- Sécurité et Sûreté Maritimes
- Naval et Nautisme
- Ressources Energétiques Marines
- Ressources Biologiques Marines
- Environnement et aménagement du littoral

- plusieurs autres, moins spécialisés sur le maritime : **CAPENERGIE**, pour les énergies marines renouvelables, le **pôle Risques**, le **Prides Solutions Communicantes Sécurisé (SCS)**, qui intervient dans les domaines de la microélectronique et des communications, ainsi que les PRIDES eau, Logistique, etc... ;

- et l'**inter PRIDES « Solutions durables pour les villes côtières »** a été créé par les 4 PRIDES (Mer, SCS, Risques et Capénergies), et s'inscrit dans une logique de partenariat pour répondre de manière optimale au challenge du développement durable des villes côtières.

- **Innover pour la qualité de vie méditerranéenne**

Orientation N° 3 du SRI, elle vise à rendre l'économie régionale plus visible à l'échelle européenne et mondiale, à mettre en valeur ses compétences scientifiques et économiques, et à développer les perspectives de marchés. Il s'agit, d'une part, de répondre aux enjeux de développement durable du bassin méditerranéen, en explorant les potentiels d'innovation sur les questions sociétales, économiques et scientifiques et, d'autre part, de renforcer le potentiel de recherche et mettre sur le marché des solutions innovantes répondant aux critères d'un développement durable, au travers de sept domaines d'activités stratégiques. Parmi les 7 Domaines d'Activités Stratégiques (DAS), plusieurs domaines concernent directement les activités maritimes ou littorales et notamment : le transport et la mobilité durable, la gestion des risques et la sécurité maritime, les énergies nouvelles, et la gestion des ressources des écosystèmes méditerranéens.

Les enjeux, en termes d'innovation, concernent toutes les activités maritimes mais on peut, à titre d'exemples, citer quelques initiatives comme celle du « navire du futur » et les recherches en matière d'économie d'énergies à bord des bateaux dans les secteurs du transport maritime et de la pêche, la diversification des espèces élevées en aquaculture, l'amélioration de la prévention contre les risques côtiers, le développement de peintures antisalissures non toxiques, la gestion des vases portuaires, ou encore de nombreux champs d'innovation dans les biotechnologies marines à des fins alimentaire, pharmaceutique, cosmétique, ou énergétique etc.

1.5. Favoriser la bonne prise en compte des besoins des activités maritimes dans la planification, à terre et en mer,

1.5.1. Favoriser la bonne prise en compte des activités maritimes dans les projets de territoires

Le développement de l'économie maritime nécessite de disposer d'espaces, parfois importants, sur le littoral, à terre et en mer. Pour de nombreuses activités, une proximité immédiate avec le bord de mer est indispensable (quai, place à flots, pompage d'eau de mer, moyens de manutention et de levage, accès à la mer, etc.). Dans un contexte de forte pression foncière sur le littoral, de saturation de la plupart des ports, de cohabitation de nombreux usages, ayant parfois des intérêts contradictoires, sur l'interface terre-mer, et d'une importante, et nécessaire, pression de conservation des espaces naturels remarquables, il est indispensable de mieux intégrer les besoins, présents et futurs, des activités maritimes dans tous les outils de planification et de prospectives territoriales.

L'enjeu est de taille et les marges de manœuvre réduites, mais la Région dispose de nombreux atouts pour relever ce défi, dans le cadre des multiples démarches stratégiques, prospectives, ou de planification, engagées à tous les niveaux de territoires, schémas, stratégies et plans régionaux et départementaux, SCOT, projets de territoires, et initiatives de gestion intégrées des zones côtières. Des contractualisations pourraient être envisagées.

La stratégie régionale de la mer et du littoral constitue, en ce sens, l'un des cadres de référence, pour l'élaboration, par la Région, des avis et recommandations, qu'elle est amenée à émettre sur les projets de territoires et notamment sur les PLU et les SCOT.

Il s'agit notamment :

- de s'assurer de la bonne prise en compte des besoins des activités maritimes dans toutes ces démarches, et notamment dans les mesures à caractères prescriptifs qui en résulte ;
- d'accompagner les territoires de projets dans l'élaboration de leurs démarches stratégiques ;
- de soutenir les initiatives de gestion intégrée de la zone côtière ;

- **de contribuer à l'élaboration et à la mise à disposition des tous les gestionnaires, d'outils et de données performants, notamment dans le cadre du CRIGE.**

1.5.2. Inciter les acteurs du monde maritime à participer activement aux démarches de gestion et d'aménagement de la zone côtière

La pertinence des démarches stratégiques et de planification, au regard des besoins sociaux, économiques et environnementaux, des activités maritimes, repose en grande partie sur la qualité de la concertation engagée, en amont avec toutes les parties prenantes, et sur la capacité des acteurs du territoire à se mobiliser pour y participer activement.

Ceci pose la double question de la bonne représentativité de toutes les parties prenantes, et des moyens dont elles disposent pour participer à la concertation et aux débats.

Il s'agit, en conséquence, pour la Région

- **de favoriser la fédération des acteurs et le développement de clusters ;**
- **de permettre à ses structures représentatives de disposer des moyens nécessaires pour contribuer efficacement aux instances de concertations**

ENJEU N° 2 : FAVORISER LA QUALITE DE VIE ET LUTTER CONTRE LES RISQUES D'EXCLUSION ET LES DISPARITES SOCIALES ET TERRITORIALES SUR LE LITTORAL

3 objectifs stratégiques répondent à cet enjeu :

2-1 : Lutter contre les facteurs de discrimination afin de favoriser la mixité sociale, la pluriactivité et la qualité de vie sur le littoral.

2-2 : Développer la culture maritime régionale et favoriser l'appropriation des politiques maritimes par les citoyens.

2-3. : Favoriser l'accès à la mer et au littoral pour le plus grand nombre dans des conditions de sécurité optimales, dans le respect de l'environnement.

2.1. Lutter contre les facteurs de discrimination afin de favoriser la mixité sociale, la pluriactivité et la qualité de vie sur le littoral

Cet objectif, prioritaire pour l'avenir de la Région, concerne toutes les dimensions de l'action publique d'aménagement du territoire régional : foncier, urbanisme, transport, logement, équipements publics, etc ... et dépasse, en conséquence, largement les seuls champs abordés dans le cadre de la stratégie régionale de la mer et du littoral. Le littoral constitue cependant un espace à fort enjeu, dont les spécificités nécessitent souvent une approche différenciée et des mesures particulières. Huit objectifs opérationnels ont été identifiés en ce sens.

2-1-1 : Mettre en œuvre une politique d'anticipation foncière pour un aménagement du territoire harmonieux, durable et solidaire

Les grandes tensions qui s'exercent sur le foncier littoral constituent l'un des enjeux majeurs pour le développement équilibré du territoire régional, pour la préservation de la mixité sociale et de la pluriactivité sur cet espace, et exigent une forte mobilisation des acteurs publics pour la conduite de politiques d'aménagement coordonnées et convergentes.

Par délibération N° 11-8 du 18 février 2011 la Région a adopté sa stratégie d'intervention foncière avec pour objectif de mettre en cohérence les enjeux et les objectifs liés au développement d'un aménagement du territoire harmonieux, durable et solidaire et à l'amélioration de l'offre de logements sociaux clairement affichés par l'Institution régionale avec les critères d'intervention foncière en priorisant les actions suivantes :

- **favoriser la solidarité territoriale et réduire les disparités socio-spatiales ;**
- **encourager le renouvellement urbain et lutter contre l'étalement urbain par la mise en œuvre d'un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques ;**

- **rechercher un effet levier sur la production de logement social.**

Par ailleurs l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) a défini, dans son Programme Pluriannuel d'interventions 2010 - 2015, les trois priorités suivantes : le logement pour les actifs, la réalisation de grands projets structurants pour l'aménagement du territoire régional et la maîtrise des phénomènes d'urbanisation diffuse

Il s'agit en conséquence pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a été à l'initiative, aux côtés de l'Etat, de la création de l'EPF PACA :

- **d'accompagner la stratégie d'intervention de L'Etablissement Public Foncier Régional conformément aux termes de la convention cadre de partenariat adoptée en décembre 2011 entre la Région et l'EPF.**

2-1-2 : Favoriser l'accès au littoral

Le **Conservatoire du littoral**, établissement public à caractère administratif, a, en priorité, un objectif de conservation, pour préserver le foncier littoral de l'urbanisation ; on observe, cependant, en région, que les terrains acquis par le conservatoire jouent un rôle majeur, grâce à leur ouverture au public, pour permettre l'accès des habitants à la mer, en dehors des plages communales.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de proximité, le Conservatoire du littoral a eu la possibilité d'étendre son champ de compétence au Domaine Public Maritime, ceci dans un objectif affiché de gestion intégrée des zones côtières. Il peut donc dorénavant intervenir sur le domaine public maritime (DPM), et dispose ainsi d'une compétence de gestion de l'espace marin, et le statut d'aire marine protégée pour les portions de DPM qui lui sont confiées. Dans ce cadre 30 sites ont été retenus, sur les 53 dont dispose le conservatoire, pour gérer le DPM. La Région est partenaire, par convention, du Conservatoire du littoral.

Par ailleurs, le **sentier du littoral** permet également au public de découvrir le bord de mer et d'accéder à la mer. Pour ce faire, ces sentiers, sous la responsabilité des Communes ou des Départements, selon les portions du littoral concernées, doivent être maintenus en état pour assurer la sécurité des personnes, et étendus pour assurer, à terme, sa continuité sur l'ensemble du littoral de la région.

Il s'agit donc pour ce programme de poursuivre les quatre objectifs opérationnels suivants :

- **accompagner le Conservatoire du littoral pour l'acquisition foncière et la gestion des terrains permettant l'accès au public ;**
- **aider le Conservatoire du littoral à mettre en œuvre des plans de gestion sur les extensions marines de ses sites ;**
- **contribuer à assurer la sécurité des sentiers littoraux en cas de mises en danger des biens ou des personnes ;**

- **promouvoir les sentiers littoraux et renforcer leur vocation pédagogique**, en travaillant à créer du lien entre les communes ou intercommunalités en charge de la sécurité des sentiers et les acteurs de l'éducation à l'environnement.

2-1-3 : Favoriser le maintien de l'agriculture littorale

Entre urbanisation et espaces protégés, il ne reste que très peu d'espace encore occupé par l'agriculture sur le littoral régional, à l'exception des communes d'Arles et d'Hyères où elle occupe encore une surface significative.

Même limitée, l'agriculture littorale joue toutefois un rôle important dans de nombreuses communes littorales, tant sur le plan économique, avec une agriculture périurbaine, souvent très spécialisée et à haute valeur ajoutée, qui se maintient malgré la forte pression foncière, qu'au plan social, en contribuant à la mixité des activités, que culturel et paysager. Son maintien repose en grande partie sur la volonté des communes de créer des réserves foncières agricoles, et sur la volonté des professionnels de s'intégrer dans les programmes de gestion des zones côtières.

Dans ce contexte, la Région a souhaité renforcer son action en faveur du foncier agricole en initiant un dispositif d'accompagnement aux projets agricoles des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par un soutien aux acquisitions foncières de terrains agricoles situés prioritairement en zone périurbaine sous forte pression foncière.

L'action de la Région vise à :

- **soutenir les projets d'installation en agriculture biologique et/ou en mode de distribution en circuit court sur le littoral avec un taux d'intervention bonifié ;**
- **contribuer à animer le partenariat des opérateurs et acteurs du foncier agricole afin de faciliter leur intervention de façon complémentaire sur des opérations d'acquisition ou d'aménagement de terrains agricoles ;**
- **renforcer le soutien aux collectivités dans leurs actions d'animation foncière ;**
- **renforcer le partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et l'Etablissement Public Foncier Régional en mettant en place des dispositifs complémentaires relatifs à leurs missions d'animation foncière, d'acquisition et de portage, les communes soumises à des contraintes réglementaires limitant les possibilités d'urbanisation dont la loi littorale, bénéficient d'une bonification de l'aide régionale.**

2-1-4 : Contribuer la bonne prise en compte des enjeux maritimes, et notamment de la demande sociale d'accès à la mer, dans le cadre des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)

La forte pression, démographique et touristique, s'exerçant sur le littoral est un facteur important de risque d'exclusion des populations riveraines, et notamment des moins favorisées, de l'accès à la mer, que les projets d'aménagement et de planification territoriale, doivent anticiper.

Au même titre que pour la demande liée au développement des emplois et de l'économie maritime (§ 1.5), il importe que cette demande sociale soit pleinement intégrée aux projets de territoires.

L'objectif opérationnel visé consiste à :

- **Veiller à la bonne prise en compte des objectifs de la stratégie régionale de la mer et du littoral en matière d'accès à la mer pour tous, dans l'élaboration des avis et recommandations que la Région est amenée à émettre sur les projets de territoires et notamment sur les PLU et les SCOT.**

2-1-5 : Développer les possibilités pour les ménages modestes d'avoir accès à une offre d'hébergement touristique en bord de mer

La forte demande d'hébergement touristique en bord de mer, et en corolaire, le coût élevé d'accès à ces hébergements, en excluent l'accès aux populations les moins favorisées. Les campings et les petits hôtels à prix modestes parviennent difficilement à se maintenir dans communes littorales en raison du coût du foncier et des normes de qualité de plus en plus contraignantes et coûteuses à mettre en œuvre.

Dans le même temps les cabanons, qui permettaient traditionnellement un hébergement souvent très modeste, en bord de mer, n'offrent plus cette alternative, soit pour des raisons règlementaires, soit pour des questions de coût.

Il importe en conséquence de :

- **mieux appréhender la question sociale liée à l'hébergement touristique en bord de mer ;**
- **rechercher des leviers pour favoriser le maintien d'une hôtellerie, de plein air ou non, accessible au bas revenus, en bord de mer ;**
- **explorer des solutions juridiques et techniques au maintien des habitats en cabanons.**

2-1-6 : Favoriser le développement du transport maritime de passagers intramuros ou inter-cités

L'accès des centres villes en voiture est de plus en plus difficile. Celles qui disposent de grands espaces portuaires ont l'opportunité d'ouvrir des liaisons maritime courtes entre les différents quartiers du bord de mer. Alors que les villes portuaires réfléchissent séparément à un modèle économique et certaines en sont au stade d'expérimentation, mutualiser la réflexion pourrait s'avérer plus efficace et payant. Une expérimentation est en cours dans le port de Marseille.

- **Il importe en conséquence d'étudier les opportunités du développement du cabotage intra-muros dans les principales villes portuaires de la région, et de soutenir les expériences pilotes en la matière.**

2-1-7 : Favoriser le développement des pistes cyclables sur le front de mer

Le front de mer de nombreuses communes est bordé par une artère principale de circulation prioritaire aux voitures. Il n'y a peu d'espace disponible pour aménager des pistes cyclables. D'autre part, l'intérêt de ces pistes réside dans leur continuité intercommunale. Il s'agit de se donner les moyens d'une réflexion commune sur les opportunités réalisables à court terme dans le cadre d'une coopération intercommunale.

➤ **La Région soutient le développement des déplacements en vélo :**

- en adoptant un schéma d'orientation des itinéraires de vélo-routes et voies vertes en région qui propose 5 grands tracés pour un linéaire cyclable de + 1500 km composé notamment d'une voie littorale ;
- en prévoyant un dispositif financier pour la mise en œuvre de ces voies qui prend en charge une partie du coût des études, des acquisitions foncières et des travaux ;
- en proposant son aide pour relier les équipements publics ;
- et en organisant l'inter-modalité TER-vélo.

2.2. Développer la culture maritime régionale et favoriser l'appropriation des politiques maritimes par les citoyens

2.2.1. Valoriser le patrimoine maritime régional

Le patrimoine maritime de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est le reflet de son histoire et un élément fondateur majeur de son développement culturel et économique et de ses identités. Ces valeurs identitaires et culturelles du patrimoine maritime sont souvent sous estimées ou insuffisamment connues. La Région a un rôle de premier plan à jouer pour la défense et la valorisation de son patrimoine maritime culturel régional.

L'intérêt du grand public pour le patrimoine, en général, n'est pas nouveau mais jusqu'à récemment, cet engouement concernait, essentiellement le « grand patrimoine » que sont les monuments, les châteaux, les demeures privées, les grands bâtiments publics, souvent classés Monument Historique. Hormis quelques places fortes le patrimoine maritime était peu concerné. Grâce aux actions opiniâtres, entreprises depuis les années 1980 par des associations, l'intérêt se porte désormais aussi vers un patrimoine plus modeste, et plus intime attaché aux régions et aux territoires.

Devant le risque de voir disparaître ces éléments fondateurs des cultures locales, en raison des changements économiques et sociaux des régions littorales (pressions foncières, urbanisation, développement touristique), l'intérêt des collectivités territoriales relève de l'urgence à se préoccuper de sa sauvegarde. Toutefois, les collectivités n'ont, en général, pas encore développé de vision globale des héritages maritimes spécifiques du littoral

provençal, ni de définition de critères de sélection pour connaître les éléments à conserver et à mettre en valeur. Une réflexion d'ensemble reste à mener sur les priorités à retenir afin que ce patrimoine contribue au développement durable des zones littorales.

La Région a consacré, en 2009, pour la première fois, un atelier au patrimoine maritime, lors des rencontres régionales de la mer, au cours duquel un premier état des lieux général a été réalisé. Un inventaire des phares et balises a également été réalisé par la Région.

Pour donner toute sa dimension au patrimoine maritime, la Région entend renforcer la prise en compte du patrimoine et des traditions maritimes dans la politique régionale de la mer et du littoral.

A l'heure où la demande touristique nationale et internationale évolue vers un tourisme plus culturel la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine est également un vecteur de développement touristique de première importance et créateur d'emploi.

Un chantier clé de la mise en valeur du patrimoine maritime consiste en l'amélioration de la connaissance sur le patrimoine maritime régional. Ceci nécessite de définir, identifier et inventorier le Patrimoine Maritime Culturel régional. La réalisation d'une monographie sur la « civilisation maritime régionale » procède de cette dynamique

Le Conseil Consultatif Régional de la Mer souligne l'importance et l'urgence de replacer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine au cœur des politiques maritimes et littorales et préconise, notamment, d'étudier la faisabilité de créer un centre régional du patrimoine maritime méditerranéen ainsi que l'organisation d'un grand rassemblement annuel de bateaux traditionnels méditerranéens.

Par ailleurs le Réseau Mer (cf. orientation 2.2.2) pourra également servir de support pour favoriser le rapprochement des acteurs, la concertation, et la mutualisation des moyens.

Dans ce contexte, la Région ciblera son action sur les cinq objectifs opérationnels suivants :

- **favoriser la création d'un réseau des acteurs du patrimoine maritime** : en permettant à la Fédération du Patrimoine Maritime Méditerranéen de jouer pleinement son rôle dans la diffusion de l'information, le recueil de données et la mutualisation des moyens afin que chaque structure adhérente y trouve sa place. , Il conviendra également de favoriser la meilleure représentativité de la Fédération du Patrimoine Maritime Méditerranéen en accompagnant les structures adhérentes dans leurs démarches individuelles tout en favorisant l'adhésion des autres associations ; **valoriser les traditions et le patrimoine maritime régional** : en poursuivant et en développant l'action de la Région dans le soutien des manifestations qui visent à mettre en valeur des éléments de patrimoine maritime régional : bateaux, bâtiments historiques à vocation maritime, ... ;
- **accompagner les actions de sauvegarde du patrimoine** : en permettant aux structures, notamment d'insertion, qui souhaitent rénover des unités de navigation anciennes de pouvoir les faire naviguer et en soutenant, au sein des structures associatives nautiques, les démarches de création d'écoles de voile traditionnelle.

- **réaliser une monographie de la civilisation maritime régionale** : en collaboration avec des structures associatives locales et régionales, voire méditerranéennes qui réalisent ou ont déjà réalisé, pour bon nombre d'entre elles, des états précis des lieux et éléments remarquables du patrimoine qui les entourent ;
- **rendre accessible aux publics les héritages maritimes culturels tout en garantissant leur préservation** : en créant par exemple un Centre régional du patrimoine maritime méditerranéen qui regrouperait des éléments aussi divers que des écrits, des images d'archives, des fiches relatives aux techniques de construction de bateaux,...et qui serait ouvert au grand public et notamment aux scolaires avec l'organisation d'ateliers de découverte, de conférences,... ;

2.2.2. Sensibiliser au développement durable de la mer et du littoral

Favoriser le développement des activités économiques, accueillir la population sur le littoral, préserver la biodiversité marine et littorale et favoriser l'accès à la mer pour tous, tels sont les enjeux de la politique régionale de la mer et du littoral dans un souci de développement durable. **La culture maritime régionale n'est pas à la hauteur de ces enjeux.** De ce fait, l'information, la sensibilisation ou l'éducation à la mer et au littoral au sens large, de tous les publics, est **un gage de réussite des politiques maritimes et littorales** mises en œuvre sur les territoires. En effet, il est indispensable que les mesures de gestion proposées par les décideurs, qui peuvent paraître comme une perte de liberté, soient acceptées par les citoyens et usagers de la mer. Pour que cette appropriation puisse se faire, des actions spécifiques doivent être menées en direction des différents publics concernés. Ainsi informés, les usagers seront plus à même de comprendre l'intérêt de ces démarches sur un bord de mer convoité, fréquenté et fragile.

Le Réseau Mer fédère depuis 10 ans les acteurs de l'éducation au développement durable de la mer et du littoral, qu'ils soient éducateurs à l'environnement marin, gestionnaires du milieu marin, scientifiques, institutionnels, professionnels des sports nautiques et du tourisme. D'autres catégories d'acteurs comme le monde de l'entreprise par exemple pourraient à terme, rejoindre cette dynamique de réseau. Ce réseau permet depuis sa création la mise en œuvre d'actions innovantes. Il s'agit pour la Région de poursuivre cette dynamique en continuant l'animation de ce réseau.

Ce programme constitue la contribution du secteur « mer et littoral » à la politique régionale d'éducation à l'environnement pour un développement durable dont le cadre d'intervention est défini par cette politique transversale.

Il se décline en cinq objectifs opérationnels :

- **Poursuivre la professionnalisation des acteurs de l'éducation au développement durable de la mer et du littoral** en élargissant le champ d'intervention des animateurs pédagogiques à la complexité des problématiques littorales et à l'éducation au développement durable de la mer et du littoral et en assurant la qualité des messages transmis.

- **Sensibiliser les usagers de la mer et le grand public aux problématiques liées à la gestion de la mer et du littoral** en poursuivant les actions d'envergure régionale et en menant des campagnes de communication de grande envergure. L'appropriation des mesures de gestion par les publics sera la clé de réussite de la mise en œuvre de démarches de gestion intégrée de la zone côtière.
- **Eduquer les élèves et lycéens aux problématiques liées à la gestion de la mer et du littoral** en poursuivant le dispositif « A l'Ecole de la Mer » pour les élèves des écoles primaires des départements littoraux, en ciblant notamment les écoles dans les quartiers difficiles. La Région se propose de partager son expérience dans ce domaine avec les autres collectivités qui souhaiteraient intervenir dans les écoles et les collèges. Enfin, elle propose de mettre en place un dispositif adapté aux lycéens de la région.
- **Accompagner la formation des professionnels de la mer au développement durable de la mer et du littoral** en renforçant le partenariat avec les professionnels, notamment de la pêche, de la plaisance et du tourisme en élaborant ensemble des projets visant des objectifs partagés.
- **Favoriser le tourisme durable sur le littoral** en accueillant au sein du Réseau mer les professionnels du tourisme, en construisant de nouveaux projets en partenariat, notamment à travers des actions phares.

2.3. Favoriser l'accès aux sports et loisirs nautiques pour le plus grand nombre, dans des conditions de sécurité optimales et dans le respect de l'environnement

Les sports et loisirs nautiques contribuent au développement économique et au bien-être de la population, ils sont également des vecteurs efficaces en matière d'intégration sociale et de dialogue intergénérationnel, participent à améliorer la connaissance de la mer et de ses métiers, à l'assimilation de la culture maritime régionale ; ils ont enfin, des impacts importants sur l'aménagement futur des zones côtières. Pour ces raisons la Région a décidé de s'engager pour favoriser l'accès aux sports et loisirs nautiques pour le plus grand nombre, dans des conditions de sécurité optimales, et dans le respect de l'environnement.

Cet objectif stratégique se décline en un grand nombre d'objectifs opérationnels en raison de l'importance du champ couvert par ces activités et de la multiplicité des enjeux qui y sont liés. 17 objectifs ont été identifiés autour des 4 axes d'interventions suivants :

2.3.1. Améliorer l'accès aux sports nautiques pour le plus grand nombre :

- **contribuer à développer la pratique des activités nautiques par le plus grand nombre** : en favorisant les structures qui travaillent tout au long de l'année sur le littoral ;

- **favoriser l'accès aux sports et loisirs nautiques pour les personnes en situation de handicap** : en soutenant plus particulièrement les structures associatives qui ont pour objectif l'accueil et l'épanouissement, par la pratique d'activités liées à la mer, des personnes à mobilité réduite et des publics présentant des déficiences mentales et/ou physiques ;
- **favoriser l'accès aux sports et loisirs nautiques pour les plus jeunes et le public défavorisé** : en privilégiant les structures associatives qui intègrent dans leurs programmes d'activités des journées consacrées aux écoles, aux centres sociaux et plus généralement, les clubs qui pratiquent des tarifications particulières dédiées à un certain type de pratiquants, compte tenu des aides publiques accordées dans le cadre de leurs activités ;
- **créer un réseau des structures qui favorisent et organisent la pratique des sports nautiques** : mettre en relation les associations nautiques qui travaillent dans des secteurs d'activités similaires ou complémentaires afin de diversifier l'offre en région ;
- **travailler sur l'image de la région en proposant une autre forme de nautisme plus dynamique, plus sociale et plus respectueuse de l'environnement** ;
- **réaliser un schéma régional pour le développement des sports nautiques et du nautisme léger pour améliorer la connaissance du secteur et évaluer les moyens opérationnels nécessaires pour encadrer et dynamiser la pratique de ces activités.**

2.3.2. Favoriser le maintien et le développement des dispositifs de mise à l'eau :

- **poursuivre la lutte contre les fermetures des cales de mise à l'eau en région** : la Région a souhaité juguler le phénomène de fermeture progressive des cales de mise à l'eau observé depuis plusieurs années. Suite à la réalisation d'une étude sur la problématique des dispositifs de mise à l'eau, dont les premiers résultats sont déjà sensibles, il s'agira de poursuivre cet effort pour le développement des cales en travaillant notamment en termes de sensibilisation auprès des gestionnaires du littoral ;
- **poursuivre le soutien financier apporté au maintien et au développement des cales de mise à l'eau**, dans, et en dehors des ports, en application de la délibération en date du 24 juin 2011 ;
- **inciter à la création de pôles exemplaires d'accès à la mer, comme ceci est préconisé dans l'étude**, permettant la mise à l'eau simultanée de nombreuses embarcations, de tout type, et à partir desquels peuvent se développer des activités sociales et commerciales significatives ;
- **favoriser l'innovation technique pour la mise à l'eau des embarcations et le stockage des remorques**, en suscitant les efforts en recherche et développement sur ce secteur commercial qui offre de nombreuses perspectives socioéconomiques ;
- **favoriser la création d'emplois saisonniers et permanents à partir de ces équipements** ; par une amélioration de l'offre de services aux usagers autour des dispositifs de mise à l'eau ;
- **favoriser la représentation des usagers des cales dans les instances portuaires**, pour faciliter le dialogue entre le gestionnaire du port et les usagers de la cale, aborder l'ensemble des problèmes liés à l'exploitation de l'équipement, en lien avec l'éducation à l'environnement ou en rapport avec l'animation du plan d'eau, et permettre de structurer la pratique de la plaisance sur remorque.

2.3.3. Clubs et bases nautiques :

- **aider à la création et à la mise à niveau des infrastructures nécessaires à la pratique des sports nautiques (bases nautiques, clubs) ;**
- **soutenir l'équipement des structures nautiques régionales en matériel de sécurité et de navigation pour améliorer les conditions d'accueil et de sécurité ;**
- **favoriser les structures fonctionnant toute l'année, accueillant un public diversifié et favorisant l'accès aux personnes à mobilité réduite.**

2.3.4. Sécurité en mer

- **sensibiliser les usagers aux règles de sécurité liées à la pratique des sports et loisirs nautiques, soutenir les structures associatives dont l'objectif est d'informer et de sensibiliser les pratiquants ;**
- **poursuivre le partenariat avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer : en contribuant à l'équipement des stations de sauvetage réparties sur le littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur et en fixant un objectif de conventionnement avec la SNSM afin d'établir un plan d'équipement pluriannuel.**

ENJEU N° 3 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN ZONE COTIERE

La limitation de la régression de certains sites côtiers, soumis à l'érosion, représente un enjeu social, économique et environnemental important.

La lutte contre l'érosion, par le ré engraissement en sédiment ou par les constructions à visée conservatrice, digues ou épis, sans une bonne connaissance du fonctionnement global de ces phénomènes, peut toutefois avoir des conséquences contraires aux objectifs attendus, tant du point de vue économique qu'environnemental.

La Région entend favoriser une meilleure gestion de la lutte contre l'érosion et promouvoir des approches innovantes et cohérentes, telles qu'elles sont désormais préconisées par les instances nationales, européennes, et méditerranéennes.

La Région poursuit en ce sens soutient en ce sens les 5 objectifs opérationnels suivants, pour la protection contre l'érosion, d'une part, mais aussi pour développer des approche prospective et anticiper les risques, d'autre part :

3.1. Protéger les populations, les économies et les infrastructures

Il s'agit de soutenir :

- les études globales permettant d'identifier les cellules hydro sédimentaires concernées et le périmètre pertinent, préalablement à la mise en œuvre d'actions de protection ;
- les études permettant de faire évoluer la connaissance et la législation sur cette thématique et notamment l'impact sur les écosystèmes littoraux des méthodes utilisées pour préserver les zones côtières tels que ; ré engraissements des plages, digues sous-marines recalibrables, nouvelles méthodes de protection ;
- lorsque les phénomènes d'érosion côtière présentent un risque pour les personnes, des actions spécifiques peuvent être engagées au titre de la politique régionale de prévention des risques naturels ;
- les travaux issus des résultats des études préalables, menés à une échelle pertinente, et ayant notamment démontré l'efficacité des mesures prévues à court et moyen termes, et leur impact limité sur l'environnement littoral et marin.

3.2. Anticiper les conséquences des évolutions climatiques pour limiter les coûts des aménagements littoraux et les conséquences des sinistres

- Développer les outils d'information géographique partagés pour l'aide à la décision et à l'élaboration des politiques publiques maritimes et littorales, et favoriser la concertation, le transfert d'expérience, et la formation des acteurs locaux sur cette thématique, dans le cadre du pôle métiers « mer et littoral » du CRIGE PACA.

ENJEU N° 4 : PRESERVER LA QUALITE DES ECOSYSTEMES ET LA BIODIVERSITE

4.1. Lutter contre les pollutions d'origine terrestre et maritime

La pollution des eaux côtières a pour origine principale l'activité domestique, avec un bord de mer fortement urbanisé et la présence des trois plus grandes agglomérations du territoire régional. Néanmoins, les activités industrielles, touristiques ou agricoles sont aussi à l'origine d'une part importantes de cette pollution. A cela s'ajoute les pollutions maritimes et notamment les rejets en mer d'hydrocarbures par les navires. Les accidents maritimes provoquant des dégâts écologiques sont peu nombreux contrairement aux rejets illicites (dégazages) importants au large de la Côte d'Azur notamment.

La qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques fait l'objet de deux directives cadres européennes, la directive cadre sur l'eau de 2000 et la stratégie pour le milieu marin de 2008, avec pour objectif l'atteinte du bon état écologique des masses d'eaux continentales et côtières, d'ici 2010 et des eaux marine d'ici 2020.

4.1.1. Réduire les pollutions d'origine tellurique

Depuis plus de 20 ans, des efforts considérables ont été menés par les pouvoirs publics pour réduire les pollutions issues des activités anthropiques et rejetées en mer. Avec la création de stations d'épuration sur l'ensemble du littoral de la façade maritime, ce sont des investissements considérables qui ont été faits et un abattement des pollutions important, notamment pour la matière organique. La qualité des eaux littorales s'en est vue nettement améliorée.

Néanmoins, il faut rester vigilant car de nouveaux polluants apparaissent et leur réduction semble très complexe de par les phénomènes chimiques en jeu. En effet, une altération chimique de la qualité des eaux littorales a été récemment mise en évidence, notamment dans les secteurs fortement urbanisés ou industrialisés. De « nouveaux » polluants, comme les produits pharmaceutiques ou vétérinaires, dont les hormones, ont été identifiés en mer, et peuvent avoir des effets encore mal connus, sur les espèces marines.

Au-delà de la forte implication de la Région dans les instances de concertation et de décision, et notamment le Comité de bassin Rhône Méditerranée et Corse et le Conseil de façade de Méditerranée, et en complément de l'ensemble des programmes mis en œuvre par la Région au titre de sa politique de l'eau et de sa politique de développement durable, ce programme se décline, pour le milieu marin, en trois objectifs opérationnels :

- **développer la solidarité amont-aval dans la gestion de la pollution de l'eau** en renforçant les partenariats avec les structures de gestion des bassins versants ;
- **contribuer à la réduction des déchets à la source, sur les plages et en bord de mer**, en développant des actions de sensibilisation auprès des citoyens ;
- **contribuer à l'amélioration des connaissances sur les polluants émergents** en soutenant les programmes de recherche appliquée.

4.1.2. Lutter contre les pollutions maritimes accidentelles ou volontaires

Les risques de pollutions par les hydrocarbures du littoral régional sont particulièrement importants. 360 millions de tonnes d'hydrocarbures circulent annuellement en Méditerranée et 250 tankers y croisent chaque jour. Des points noirs ont été identifiés : en Grèce, dans le sud de la Sicile, et dans le Détroit de Gibraltar, mais aussi dans les zones proches des terminaux portuaires, avec notamment la circulation des navires autour du terminal pétrolier de Marseille/Fos, avec plus de 100 millions de tonnes transportés par an.

Par ailleurs, le transport d'hydrocarbures au large de l'Italie et notamment par les navires qui, arrivant du canal de Suez, longent la côte et déchargent à Gênes, Livourne ou Savone en Ligurie, présente également un risque pour l'est du littoral régional exposé au courant Ligure et aux vents d'est.

Au-delà des risques liés à des événements accidentels, et malgré la création récente de la Zone de Protection Ecologique au large des côtes françaises qui dote la France de compétences juridiques nouvelles dans une zone de plusieurs dizaines de milles, les pollutions volontaires liées aux dégazages sauvages, restent une source de pollution majeure en Méditerranée, estimée à un million de tonnes par an.

Dans ce contexte et compte tenu de la fragilité écologique et de l'importance économique du littoral il est apparu nécessaire de renforcer les moyens de lutte et de prévention contre ce type de pollution.

La Région a engagé, depuis mars 2002, un programme pour la prévention et la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer qui est toujours d'actualité et s'articule autour des deux objectifs opérationnels suivants :

- **favoriser l'élaboration de plans Infrapolmar intercommunaux** visant la mutualisation des moyens, permettant d'augmenter l'entraide entre communes et de faire des économies d'échelle pour tous les acteurs ;
- **former le personnel des collectivités à la lutte antipollution à terre** en poursuivant les formations déjà engagées par les partenaires de la formation professionnelle.

4.1.3. Surveiller les risques sanitaires liés à la toxicité de contaminants naturels

La qualité sanitaire de l'eau de mer, en lien avec la consommation de coquillages, est une compétence de l'Etat, et son suivi est mis en œuvre par l'IFREMER dans le cadre de ses réseaux de surveillance. Elle n'entre pas en conséquence dans le champ de la stratégie régionale de la mer et du littoral.

Cependant, parmi les contaminations marines d'origine naturelle, on peut citer les risques sanitaires liés à **la présence de la microalgue toxique *Ostreopsis ovata*** dans les eaux de baignade en Méditerranée. En effet, ces dernières années, les conditions climatiques ont été favorables au développement de cette micro algue tropicale toxique, sous nos latitudes, en mer Méditerranée. La présence de cette algue a été signalée à plusieurs reprises et notamment à Gênes, en juillet 2005 et juillet-août 2006, et à Barcelone, en août 2004, causant à chaque fois l'intoxication et l'admission

aux urgences de près de 200 personnes (dont une vingtaine d'hospitalisations), par inhalation de gouttelettes contaminées transportées par le vent. Début août 2006, plusieurs personnes fréquentant la calanque du Morgiret (îles du Frioul) ont présenté des symptômes irritatifs ORL, muqueux et digestifs, avec ou sans fièvre. A la suite de cet épisode, la Direction générale de la santé (DGS) a mis en œuvre un dispositif associant une surveillance épidémiologique et une surveillance environnementale, ainsi qu'une gestion préventive du risque lié à la présence de cette algue. Il convient donc de rester en alerte et de contribuer à une meilleure connaissance de ce phénomène avec l'ensemble des acteurs concernés.

Il s'agit pour la Région de :

- **veiller à l'évolution du risque *Ostreopsis ovata* et contribuer à l'amélioration des connaissances** en favorisant le partenariat entre tous les acteurs concernés.

4.1.4. Gérer les sédiments portuaires

Le dragage portuaire vise à rétablir la cote d'exploitation des chenaux et bassins existants pour permettre la navigation des navires ou à creuser pour de nouveaux aménagements. Cependant, dans les bassins portuaires fermés, les sédiments sont plus ou moins fortement chargés en contaminants (produits organiques, métaux) provenant des bassins versants et des activités maritimes. Les travaux de dragage peuvent donc avoir un impact sur l'environnement en générant de grandes quantités de déblais parfois contaminés.

Il convient ainsi d'organiser cette activité, pour en limiter les atteintes à l'environnement. Le fondement de la réglementation sur le dragage et l'immersion ou le dépôt à terre des sédiments relève prioritairement de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Le Groupe d'Etudes et d'Observations sur les Dragages et l'Environnement (GEODE) a proposé des valeurs guides (N1 et N2) à partir desquels les décisions d'autoriser l'immersion ou de traiter à terre sont déterminées. Mais il est aussi indispensable de limiter les rejets polluants en agissant en amont pour améliorer la gestion environnementale des activités impliquées et d'affiner la connaissance sur les sédiments pour en particulier en maîtriser le traitement et la valorisation.

Trois objectifs opérationnels sont proposés en conséquence :

- **soutenir les démarches visant à réduire, en amont, l'apport de polluants dans les sédiments ;**

Il s'agit de soutenir les démarches qui participent, directement ou indirectement, à la réduction des apports polluants, telles que les projets de territoires (contrat de milieu, volet littoral et maritime des SCOT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), GIZC, ...) et les programmes de lutte contre les pollutions, notamment dans le cadre de « Ports Propres » ;

- **améliorer la connaissance sur la question des sédiments marins ;**

Il s'agit de déterminer le niveau et la nature des contaminations éventuelles des sédiments avant d'entreprendre les travaux de dragage et d'améliorer les connaissances sur les contaminants (métaux lourds, molécules organiques toxiques), leurs effets sur l'environnement, leur rémanence et les solutions envisageables pour leur traitement.

Afin de constituer une base de données suffisante pour déterminer les besoins en dragage et les volumes des sédiments à traiter à terre, la Région a participé au financement de plusieurs études sur le littoral varois, (CARTOCHIM), et ceux de la Communauté Urbaine de Marseille Provence et du Département des Alpes Maritimes.

Elle participe également à plusieurs projets dont : SEDIMARD 83, projet coopératif porté par le Département du Var pour étudier la nature de la contamination des sédiments portuaires et leur possibilité de traitement ou de valorisation, SEDIGEST, projet labellisé pôle mer, dont l'objectif est de lever les principaux verrous qui s'opposent à la rédaction d'une méthodologie d'évaluation des risques adaptée à la problématique du stockage à terre des sédiments traités, SEDIMARD RESULTS, qui consiste à capitaliser et à diffuser les données obtenues ainsi qu'à réaliser une étude de faisabilité pour le déploiement stratégique d'une plateforme de recherche sur la problématique de la gestion à terre des sédiments, SEDIPLATEFORME, qui consiste à la création du premier centre méditerranéen de recherche sur les sédiments, et SEDIMATERIAUX, projet labellisé pôle mer, qui consiste à l'évaluation des évolutions de la dangerosité des sédiments gérés à terre

➤ **étudier la faisabilité de création d'une plateforme en région pour le traitement des sédiments à terre**

Les enjeux économiques liés aux dragages sont importants : d'une part les travaux de dragages sont incontournables pour le bon fonctionnement des ports, d'autre part, et compte tenu des volumes importants des sédiments à traiter à terre en région, il paraît indispensable de développer une filière régionale de traitement. Le projet SEDIMED (pôle mer PACA) a pour objectif de développer des solutions alternatives au stockage traditionnel des sédiments marins. A terme, il vise à faciliter la constitution d'une filière de gestion et de valorisation de ce type de déchets. Le projet DEPOLTEX (pôle mer PACA) a pour objet la conception de géotextiles fonctionnalisés associant des propriétés de dépollution de sédiments et boues pollués aux métaux lourds.

4.2. Maintenir les écosystèmes en bon état écologique pour favoriser leur adaptation aux changements climatiques

4.2.1. Préserver et valoriser les habitats naturels

Provence-Alpes-Côte d'Azur est connu pour la grande diversité de ses paysages et pour être une des régions de France dotée des surfaces les plus étendues en milieux naturels préservés. De nombreux espaces bénéficiant de mesures de protection sont localisés sur le bord de mer, avec des enjeux spécifiques liés à l'extrême concentration des hommes sur ce territoire.

Néanmoins, de nombreuses pressions s'exerçant sur le littoral menacent l'intégrité de ces espaces sensibles.

La fréquentation touristique et le développement des loisirs nautiques posent la question des moyens et des modalités de leur régulation, que ce soit en termes d'impacts sur le milieu ou bien en termes de conflits d'usages.

Par ailleurs, dans les années 70, **des ouvrages importants** (plages artificielles, ports de plaisance, aéroports, marinas...) ont été construits sur la mer, de manière souvent trop rapide. En 2010, près de 17 % du littoral sont artificialisés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : www.medam.org), impliquant souvent **des destructions irréversibles des petits fonds** compris entre 0 et 20 m de profondeur. Or, c'est dans cette frange littorale que se concentre une grande partie de la biodiversité marine et notamment des larves qui adultes vivront dans les plus grands fonds.

De plus, depuis quelques années, **le littoral subit de nombreuses tempêtes**, de plus en plus violentes et fréquentes. Les aménagements subissent les assauts de la mer qui causent souvent des dégâts considérables et les risques de submersion s'accroissent.

Quand on sait que **la destruction de l'habitat est au sommet de la hiérarchie des atteintes à la biodiversité**, se pose la question de la poursuite ou non, des aménagements de défense contre l'érosion, notamment sur des terrains gagnés sur la mer, et le nécessaire arbitrage entre la mise en sécurité des biens et des personnes et la limitation de la destruction des petits fonds, où se concentre la vie dans les mers et les océans.

Ce programme se décline en quatre objectifs opérationnels :

- **inciter les gestionnaires d'espaces naturels à élaborer une politique de gestion intégrée**, et pour ce faire, les accompagner et leur apporter l'expertise des services techniques de la Région et la connaissance des expériences sur d'autres territoires ;
- **contribuer à la restauration des secteurs dégradés**, en favorisant l'innovation pour développer des projets de génie maritime ;
- **promouvoir des programmes de recherche multidisciplinaires (sociologues, économistes et biologistes) sur un même territoire**. Il s'agira de favoriser les rencontres entre des chercheurs de disciplines complémentaires mais ayant peu l'habitude de travailler ensemble, pour faciliter l'appropriation des mesures de gestion par les publics ;
- **contribuer à l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes marins et littoraux**, en s'assurant que le choix de la bancarisation des données permette un libre accès à la sphère publique.

4.3. Préserver et valoriser la biodiversité marine et littorale

Elément clef de la qualité et du cadre de vie, la biodiversité est un atout pour le développement économique et social de la région, mais reste menacée par l'attractivité qu'elle génère, notamment par une pression anthropique sans cesse croissante et un contexte d'aléas naturels souvent violents en Méditerranée.

Ce programme se décline en trois objectifs opérationnels :

- **promouvoir les services rendus par la biodiversité marine et littorale.** Les actions de communication et valorisation seront renforcées, en partenariat avec les acteurs du Réseau mer ;
- **mieux préserver et valoriser la nature ordinaire et la richesse des milieux marins et littoraux ;**
- **soutenir et renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les activités traditionnelles d'usage et d'exploitation des ressources naturelles.** Il s'agira de favoriser le rapprochement entre le monde de l'éducation à l'environnement et les professionnels de la mer pour mener des projets communs visant cet objectif opérationnel.

4.3.1. Lutter contre les espèces invasives

Le développement d'espèces invasives est une menace supplémentaire qui pèse sur la biodiversité marine, notamment la prolifération d'algues envahissantes. Deux espèces de caulerpes se sont développées ces dernières années en Méditerranée et sur le littoral de la région : *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa racemosa*. Cette dernière se reproduisant de façon sexuée en émettant des spores qui sont disséminées par les courants marins, le contrôle de son expansion est impossible selon la communauté scientifique. Par contre, l'autre espèce, *Caulerpa taxifolia* se développe uniquement par bouturages. Etant très opportuniste et résistante, elle s'est développée très rapidement avec un risque éventuel de concurrence avec les autres espèces. Pour limiter son expansion, une stratégie de contrôle a été mise en œuvre en concertation avec les acteurs concernés.

Il s'agit pour la Région de :

- **poursuivre le contrôle de l'expansion de *Caulerpa taxifolia*.** Les communes et intercommunalités déjà engagées dans cette stratégie seront soutenues par la Région pour poursuivre leurs efforts.

ENJEU 5 : DEVELOPPER LES PARTENARIATS AVEC LES TERRITOIRES DE PROJETS ET FAVORISER LA BONNE GOUVERNANCE DES POLITIQUES MARITIMES ET LITTORALES

5.1. Favoriser l'intégration des politiques maritimes et littorales dans les territoires de projets

Après avoir été longtemps oubliée par les échelons européens et nationaux, la mer est aujourd'hui au cœur de nombreuses politiques publiques, qu'elles soient relatives à l'économie, à l'aménagement du littoral, au tourisme, à l'environnement, à l'énergie, aux transports, ou à la recherche. De par son échelle d'intervention, la Région dispose d'une vision d'ensemble des enjeux associés, sectoriels et transversaux, et de la capacité à favoriser la mise en cohérence des actions menées à l'échelle des territoires de projets. Par la mise en place de partenariats dédiés aux territoires maritimes et littoraux elle contribue à renforcer la synergie et l'équilibre de développement des territoires entre eux.

L'entrée en vigueur du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée est le premier instrument de ce type mis en place à l'échelle d'une mer régionale. Il offre un cadre partagé, et juridiquement reconnu, pour mettre en œuvre les principes et les objectifs de la gestion intégrée des zones côtières au niveau national, régional et local. Dans son accompagnement des projets de GIZC la Région est particulièrement attachée à la mise en œuvre des 4 grands principes du protocole :

- assurer une gouvernance appropriée permettant de faire participer, de manière adéquate et en temps utile, à un processus de décision transparent les populations locales et les parties prenantes de la société civile concernées par les zones côtières ;
- assurer une coordination institutionnelle intersectorielle organisée des diverses administrations et pouvoirs régionaux et locaux compétents sur les zones côtières ;
- prendre en compte la multiplicité et la diversité des activités dans les zones côtières, et, en tant que de besoin, accorde une priorité, en matière d'utilisation et d'implantation, aux services publics et activités nécessitant la proximité immédiate de la mer ;
- assurer la répartition harmonieuse des activités sur toute la zone côtière et éviter une concentration et un étalement urbains non souhaitables.

Ainsi, la mise en œuvre de cet objectif stratégique, se décline autour des objectifs opérationnels suivants :

- élaborer un cadre de référence pour les documents de planification et d'aménagement du littoral ;
- accompagner les territoires et les acteurs locaux dans leur démarche de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) ;
- animer la concertation et les échanges entre les territoires de projet autour des enjeux maritimes et littoraux ;
- inciter les acteurs du monde maritime à participer activement aux démarches de concertation et de GIZC ;
- favoriser l'acquisition, production et mutualisation des informations et des données.

5.1.1. Accompagner les territoires et les acteurs locaux dans leur démarche de gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

La Région soutient une vingtaine de projets et d'initiatives locales de gestion intégrée des zones côtières, couvrant, en 2012, plus des $\frac{3}{4}$ du littoral. L'objectif est de permettre à ce que l'ensemble du littoral régional, fasse, à terme, l'objet de démarches de gestion. Il s'agit de :

- **apporter un soutien technique et financier aux structures de gestion qui s'inscrivent dans une démarche de gestion globale du littoral ;**
- **accompagner les études préalables à l'élaboration des plans de gestion ;**
- **soutenir la mise en œuvre de ces plans.**

5.1.2. Animer la concertation et les échanges entre les territoires de projet autour des enjeux maritimes et littoraux

A l'heure où s'élabore la stratégie de façade, et dans un contexte de réforme des collectivités territoriales, il apparaît nécessaire de promouvoir une coordination plus étroite entre les collectivités territoriales, autour des principaux enjeux maritimes et littoraux. Une conférence régionale des acteurs maritimes, entre décideurs régionaux départementaux et locaux pourrait, en cas de besoin, permettre de faciliter la concertation, les partenariats, et la bonne prise en compte des spécificités, et enjeux locaux, dans les initiatives nationales et euro-méditerranéennes. Par ailleurs, peu d'opportunités sont offertes aux structures de GIZC, pour partager leurs expériences et explorer des opportunités de collaboration, d'échange de bonnes pratiques ou de mutualisation de moyens. La Région se propose, en conséquence de :

- **réunir une conférence régionale des acteurs maritimes, entre décideurs régionaux départementaux et locaux ;**
- **organiser un groupe de réflexion autour des projets de GIZC.**

5.1.3. Elaborer un cadre de référence pour les documents de planification et d'aménagement du littoral.

Dans le cadre de l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et pour certains PLU importants (Marseille, Avignon...), la Région élabore un «dire régional» pour formuler l'avis officiel qui est soumis au vote de l'assemblée régionale, elle apporte également une aide financière pour accompagner l'élaboration des SCOT.

La moitié des SCOT étant littoraux (sur 24 SCOT, 10 sont riverains de la Méditerranée et 2 de l'étang de Berre), la Stratégie Régionale de la Mer et du Littoral deviendra, en conséquence, un des cadres de référence pour la formulation de l'avis de la Région.

La nécessité, que les projets de territoire, et notamment pour les documents d'urbanisme locaux, "accordent une attention spéciale aux activités économiques qui exigent la proximité immédiate de la mer" fait d'ailleurs l'objet de l'article 9 du Protocole méditerranéen.

Il importe également de veiller à la nécessité de s'adapter aux conséquences probables des changements climatiques en zone côtière et des risques de submersion dans les documents de planification et d'urbanisme. Dans ce contexte, il s'agira, pour la Région de :

- favoriser la bonne prise compte des enjeux maritimes, sociaux, économiques et environnementaux, dans les projets de territoires, par l'élaboration d'un cadre de référence pour les projets de territoire.

5.1.4. Inciter les acteurs du monde maritime à participer activement aux démarches de concertation et de GIZC

Un des principes de la gestion intégrée des zones côtières est d'assurer une participation de l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement, le développement et la protection du littoral à la gestion de cet espace.

La qualité des plans de gestion est étroitement dépendante de celle de la concertation menée préalablement avec l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit, en conséquence, de :

- permettre aux opérateurs économiques, aux associations, et au public, de participer activement aux démarches de concertation et, plus particulièrement, de développer des actions en direction des représentants des activités maritimes qui sont souvent sous-représentés dans les différentes instances de concertation et de participation.

5.1.5. Favoriser l'acquisition, la production et la mutualisation des informations et des données

5.2. Contribuer à la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales sur le territoire régional

La complexité de l'espace maritime et littoral, et des enjeux qui lui sont liés, fait qu'aucun niveau de gouvernance ne pourra, seul, mettre en œuvre une véritable politique globale et intégrée pour la mer et le littoral.

Dans son rapport sur la gestion intégrée des zones côtières, le Conseil Consultatif Régional de la Mer, fait de la bonne gouvernance et de la qualité de la concertation avec toutes les parties prenantes, la condition préalable indispensable à la conduite de telles approches.

Au-delà, et en complément, de l'action menée à l'échelle infrarégionale pour favoriser les synergies entre tous les territoires de projets et la gestion intégrée des zones côtières, il importe que la Région joue pleinement son rôle pour contribuer à la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales, en interne à l'institution elle-même, et dans ses relations avec les autres niveaux institutionnelles.

5.2.1. Renforcer la transversalité et la concertation

La Délégation à la mer, à la pêche, et au littoral assure le pilotage de la stratégie, toutefois le champ très large des enjeux maritimes et littoraux concerne de nombreuses Délégations et nécessite, sur de nombreux sujets, une organisation inter-Délégations, autour d'un comité de pilotage élargi.

Le service mer et littoral constitue le support technique pour la mise en œuvre de la stratégie et assure, à ce titre, la transversalité interservices sur dans ce domaine. Il s'agit en conséquence de :

➤ **instituer un pilotage transversal de la stratégie régionale de la mer et du littoral**

Comme toute politique publique intégrée, la concertation permanente avec l'ensemble des parties prenantes est une condition indispensable à l'élaboration, et la mise en œuvre, d'orientations stratégiques adaptées aux enjeux, au plus près des réalités de terrain, et partagées par le plus grand nombre. Le Comité Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) a ainsi été saisi, très en amont pour l'élaboration de cette stratégie, consulté sur sa version finale, et sera régulièrement associé à son évaluation et aux révisions qui s'imposeront au fur et à mesure des évolutions du contexte dans laquelle elle s'inscrit. Le Conseil Consultatif Régional de la Mer, (CCRM) créé en 2005, constitue, pour la Région, un outil indispensable pour permettre d'entretenir une concertation, permanente et de qualité, avec l'ensemble des représentants socioprofessionnels du monde maritime régional. Il s'agit de pérenniser cette instance, et de favoriser le développement de ces activités. Les Rencontres Régionales de la Mer et du Littoral, (RRML), organisées tous les deux ans par la Région depuis 1999, ont montrées tout l'intérêt qu'elles représentent, pour la Région, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique maritime et littorale et, pour l'ensemble des participants, pour renforcer le dialogues entre toutes les activités maritimes, favoriser les initiatives collectives et développer les partenariats. Il s'agit de :

- **mettre en place un Conseil des exécutifs des instances littorales, ainsi qu'une déclinaison régionale du Conseil Maritime de façade**
- **poursuivre la concertation en pérennisant les rencontres régionales de la mer et du littoral et en associant étroitement le CESER et le CCRM à la stratégie régionale de la mer et du littoral, à son suivi et à sa nécessaire adaptation aux évolutions du contexte dans lequel elle s'inscrit**

La mise en œuvre des orientations stratégiques, nécessite de s'appuyer sur des réseaux d'acteurs compétents pour chacune des thématiques prioritaires retenues. De nombreux réseaux régionaux se sont ainsi constitués, à l'initiative de la Région, ou en partenariat avec d'autres institutions, dans des champs aussi divers que celui de l'économie, avec les PRIDES, celui de l'environnement, au travers du réseau mer, de la géomatique dans le « pôle métier mer et littoral » du CRIGE, du patrimoine maritime, grâce à la mobilisation de nombreuses associations, pour n'en citer que quelques-uns. Cette démarche a démontré sa pertinence et il importe en conséquence de :

- **développer la mise en réseaux des acteurs régionaux**

5.2.2. Contribuer à la stratégie de façade et renforcer les partenariats entre les collectivités du Conseil de façade de Méditerranée

La stratégie nationale pour les mers et les océans, adoptée en 2009, se décline par façade maritime, dans un document stratégique qui définira les objectifs de la gestion intégrée de la mer et les dispositions correspondant à ces objectifs. Le conseil maritime de façade de Méditerranée, instance de concertation pour l'élaboration de la stratégie de façade, a été créé en février 2012.

Comme le prévoit le Protocole relatif à la GIZC en Méditerranée, il importe de promouvoir une coordination plus étroite entre les "autorités nationales et les entités régionales et locales, dans le domaine des stratégies, plans et programmes côtiers". Les Régions peuvent faciliter la concertation entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux, notamment à l'échelle de la façade méditerranéenne. Il s'agit en conséquence de :

- **faire de la stratégie régionale de la mer et du littoral le cadre de référence pour la contribution de la Région à la stratégie de façade ;**
- **renforcer les partenariats avec les deux Régions voisines de Corse et de Languedoc-Roussillon, ainsi qu'avec les 9 Départements, membres du Conseil de façade.**

ENJEU 6 : CONTRIBUER AUX POLITIQUES MARITIMES ET LITTORALES EURO-MEDITERRANEENNES ET DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE LA MER

6.1. Renforcer la coopération maritime en Méditerranée, autour des priorités stratégiques régionales

Toutes les thématiques économiques, sociales et environnementales, de la stratégie régionale de la mer et du littoral, s'inscrivent, à des degrés divers, dans une dimension internationale et nécessitent de renforcer les démarches de partenariat et de coopération, à tous les niveaux : accords bilatéraux, coopération décentralisée, transnationale, transfrontalière ou interrégionale, politique européenne de voisinage...

Les travaux menés depuis plusieurs années par la Région, dans le cadre de la coopération décentralisée, ont toutefois permis d'identifier **9 domaines d'actions prioritaires**, partagés par la majorité des partenaires.

6.1. 1. En termes de gouvernance

L'organisation des politiques maritimes sur le bassin Méditerranéen est complexe et impose une bonne coopération entre tous les différents niveaux d'administration, entre eux, et avec les parties prenantes. L'absence de zone économique exclusive, donne, de plus, une **dimension internationale incontournable à ces politiques maritimes**.

On assiste, par ailleurs, actuellement à un mouvement important de déconcentration et de décentralisation des politiques sur le pourtour méditerranéen, nécessitant des démarches conjointes de renforcement des capacités dans les domaines de la planification territoriale et du développement régional et local, et l'expérimentation de **nouvelles formes d'actions territoriales pour l'élaboration des politiques maritimes et littorales**.

La bonne gouvernance de ces politiques maritimes nécessite, également, de disposer **d'outils partagés**, et notamment de références communes. Le partage des informations et la mise en place d'un outil cartographique et statistique intégrateur, d'ampleur méditerranéenne et européenne, est une nécessité. Il s'agira notamment de développer les échanges d'informations sur la gestion de la zone littorale et maritime entre les Régions et les organismes internationaux (et notamment ceux du Plan d'Action pour la Méditerranée) et européens (Agence Européenne de l'Environnement, Eurostat, etc.) et de favoriser l'interopérabilité entre les Régions sur la thématique des données maritimes.

6.1.2. En matière économique

L'économie maritime, dans toutes ses dimensions, productive, de service, résidentiel ou public, constitue un des piliers majeurs du développement des économies et des emplois des régions littorales. Le développement des échanges et des partenariats économiques entre régions littorales, doit en

conséquence, constituer un axe prioritaire pour la coopération entre les territoires. Il concerne également les champs de la recherche, de l'innovation, et de la formation. Le potentiel de **développement des échanges économiques et technologiques** est particulièrement important en Méditerranée

Dans son « Plan pour la Méditerranée », la Région, fait en effet le constat que : « cet espace est resté, à quelques rares exceptions près, en marge des principaux flux d'échanges mondiaux. Même si les régions du sud de l'Europe ont toujours entretenu des relations économiques privilégiées, les liens économiques autour du bassin sont restés marginaux par rapport aux grands échanges intra-communautaires et aux relations avec les principaux continents, Amérique du Nord et Asie principalement. »

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose, de plus, de bases solides pour échanger avec les tissus économiques du sud, et, notamment, dans les filières maritimes, dans le cadre des Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire (PRIDES), et en particulier du pôle mer PACA, de la stratégie régionale d'innovation, en lien avec le fort potentiel de recherche et de formation supérieur en matière maritime.

➤ Dans le secteur des pêches maritimes

La coopération dans les secteurs des pêches maritimes, s'impose pour la **gestion des ressources pélagiques** ; elle est organisée dans le cadre d'organismes et d'accords internationaux (CGPM, ICAT, Conseils Consultatifs Régionaux, ...).

Les Régions disposent de compétences importantes en matière de pêches maritimes, dans de nombreux Etats riverains, et il importe qu'elles puissent prendre toute leur place dans ces instances et contribuer, aux côtés des professionnels, à promouvoir **la compétitivité des entreprises, la bonne gestion des ressources**, et la défense des intérêts des professionnels.

Par ailleurs, les problèmes auxquels sont confrontées les petites pêcheries côtières sont partagés par toutes les Régions littorales, et les échanges d'expériences, dans ce domaine, pourraient constituer un élément important de la coopération régionale (diversification des activités de pêche et pescatourisme, élaboration de plans de gestion, gestion des aires marines protégées, implantation de récifs artificiels, ...). Il s'agit, en conséquence, de **valoriser les résultats des opérations pilotes**, menées par certaines Régions, avec le plus souvent un soutien européen (FEP), notamment en matière de gestion des ressources côtières, d'aménagements portuaires, de diversification d'activités et d'économie d'énergie, auprès des autres régions méditerranéennes.

➤ Dans le domaine des transports

Dans le domaine des transports, l'enjeu prioritaire porte sur le transport de marchandises qui connaît une croissance forte au niveau mondial. Les perspectives confirment cette tendance pour les années à venir, puisque selon les estimations, le volume de marchandises échangées en Méditerranée aura pratiquement triplé entre 2000 et 2025. La question **du report modal** est donc centrale et le transport maritime représente la principale

alternative à la route. Il est donc essentiel que le potentiel du mode maritime soit mieux pris en compte en particulier dans la perspective d'une décongestion des axes routiers du littoral.

Aussi, il convient :

- de limiter le grand transit entre l'Espagne et l'Italie par la mise en place d'un **schéma de transport à l'échelle méditerranéenne et l'émergence d'autoroutes de la mer** entre l'Espagne et l'Italie, corridor européen majeur en termes de trafic (18 millions de tonnes par an sur l'autoroute A8). Le mode maritime qui assume aujourd'hui un tiers des échanges intra-européens semble le plus en mesure d'inverser rapidement la prédominance du transport routier sur l'Arc méditerranéen.

- **d'optimiser les flux de transport** en rééquilibrant les flux intercontinentaux vers les ports du range sud en modifiant les circuits logistiques **au profit des ports de Méditerranée**, limitant ainsi les externalités négatives. A ce titre, la coopération est essentielle. La Région est à l'initiative de projets ambitieux dans ce domaine qui fédèrent un large partenariat à l'instar du projet MED-IN visant à améliorer l'accessibilité, l'attractivité, l'efficacité et l'intégration environnementale des infrastructures et systèmes de transport en Méditerranée, en particulier portuaires, par la promotion de l'inter modalité et la réduction des effets externes
- de développer les **infrastructures portuaires** tout en améliorant les pré et post acheminements et en étendant leur hinterland
- de développer les **autoroutes de la mer** et œuvrer pour qu'elles soient considérées comme un service d'intérêt économique général. Ces liaisons devraient pouvoir jouer un rôle de catalyseur dans l'intégration logistique et économique de l'espace euro-méditerranéen
- de faire inscrire la Région Provence Alpes-Côte d'Azur dans le réseau transeuropéen de transport (délibération du 18 février 2011) qui est actuellement un chaînon manquant.
- d'encourager l'utilisation de **carburants plus propres** ou peu polluants pour le mode de transport maritime

Le transport de passagers n'est pas à négliger pour autant. Il convient donc de :

- développer le **transport maritime interurbain de passagers** qui peut constituer une alternative à la voie terrestre dans certains cas.
- accompagner l'accès en transports en commun des terminaux à passagers

➤ **Dans le secteur du tourisme**

Première destination touristique mondiale, l'économie touristique représente, en Méditerranée, la **principale source de revenus pour la plupart des régions littorales**. Cette pression touristique n'est toutefois pas sans conséquences sur l'environnement marin, sur l'aménagement du littoral et sur la qualité de vie des populations. Elle peut représenter un facteur important d'aggravation des inégalités sociales et territoriales sur les

zones côtières. Le développement d'un tourisme soutenable, est devenu une priorité, pour laquelle les échanges d'expériences et de savoir-faire, sont une des priorités de la coopération en méditerranée.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a cofondé, avec les régions Toscane et Catalogne, le **réseau européen des régions pour un tourisme durable et compétitif** (NECSTouR), afin de favoriser, entre autre, la mise en place de l'agenda pour un tourisme européen durable et compétitif, lancé par la commission européenne. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient également l'organisation des Forum Internationaux du Tourisme Solidaire en Méditerranée afin de **promouvoir un tourisme plus respectueux de l'environnement et des populations locales**.

6.1.3. En matière sociale : lutter contre les disparités sociales et territoriales et améliorer la qualité de vie des populations littorales

La forte pression anthropique : démographique, industrielle et touristique, s'exerçant sur le littoral, est une tendance lourde, et généralisée, à la plupart des littoraux du monde. Elle induit, outre des risques environnementaux, et parfois économiques, un **risque social d'aggravation des disparités sociales et territoriales, et d'exclusion des populations riveraines de l'accès à leur propre littoral**.

Les politiques publiques ont un rôle de premier plan à jouer, pour limiter ces risques et prendre les mesures nécessaires, notamment en termes d'aménagement du territoire littoral. Il s'agit notamment de **renforcer le volet social dans l'élaboration des programmes de coopération**. Le renforcement des capacités des gestionnaires du littoral et les échanges d'expériences et d'initiatives innovantes en ce domaine, permettraient de mieux gérer ces risques et de proposer des solutions alternatives cohérentes.

6.1.4. Concernant les enjeux environnementaux

➤ lutter contre les pollutions

La pollution, qu'elle soit d'origine fluviale, côtière ou maritime, est sans doute le premier problème, dont souffre la Méditerranée,

L'importance des apports polluants principalement d'origine terrestre, notamment liée à la démographie et aux activités littorales ainsi qu'à l'étendue des bassins versants concernés, conjuguée à la situation de déficit hydrique de la Méditerranée, en font **l'une des mers du globe les plus sensibles aux pollutions**. La concentration des polluants dans les eaux, les sédiments et les organismes vivants, représente un risque social, économique et environnemental majeur, partagé par l'ensemble des Régions riveraines.

Dans de nombreux domaines : sanitaire, économie touristique, approvisionnement en eau potable, pêche, biodiversité marine, les effets de l'aggravation des pollutions se cumuleront et s'amplifieront du fait de ceux des changements climatiques. Seule une diminution de la pollution permettant un maintien de la santé des écosystèmes leur permettra de s'adapter au mieux aux effets du changement climatique (effet climate-proofing »).

Si le projet d'Union pour la Méditerranée a retenu la dépollution de la mer comme l'une des principales priorités, les moyens financiers et législatifs sont très loin d'être à la hauteur de la gravité des problèmes qui affectent directement notre qualité de vie, la préservation des milieux marins mais aussi nos économies et nos emplois.

Il s'agit pour les Régions d'être **force de proposition** et de contribuer aux différents programmes engagés, aux niveaux international et européen, **pour lutter contre la pollution de la Méditerranée**. Elles pourront notamment débattre avec la commission des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, et de la Directive Stratégie pour le milieu marin, et échanger sur les solutions mises en œuvre.

Les pollutions chimiques (industrielles, domestiques et agricoles) et les pollutions dites émergentes (produits pharmaceutiques ou cosmétiques) méritent une attention particulière en Méditerranée, contenu de ses caractéristiques océanographiques, et l'élaboration d'un plan d'actions commun aux Régions des grands fleuves, notamment l'Ebre, le Rhône et le Pô, pour faciliter et accélérer la mise en œuvre de la directive REACH sur les principaux bassins versants méditerranéens.

Concernant la pollution maritime par les hydrocarbures et les autres substances transportées par les navires, il s'agit, avant tout, d'une compétence des Etats, gérée dans le cadre d'accords internationaux. Toutefois les Régions sont directement concernées par la lutte et la prévention des pollutions lorsqu'elles arrivent à la côte. Il importe en ce sens de développer les projets de coopération décentralisée notamment en matière de cartographies de vulnérabilité des territoires littoraux, et de plan de lutte contre ces pollutions.

➤ **S'adapter aux changements climatiques en zone côtière**

Les caractéristiques météorologiques de la Méditerranée (régime de vents violents avec tempêtes, sécheresses, pluies diluviennes concentrées sur quelques jours), conjuguées aux caractéristiques socio-économiques des zones côtières, font de ses rivages, une **zone prioritaire dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques**. Si les politiques d'atténuation se développent, celles d'adaptation sont encore rares et souvent peu opérationnelles.

Les régions méditerranéennes partagent de nombreuses préoccupations communes en matière **d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement du littoral**. Il s'agit notamment de prévenir et de lutter contre les risques d'inondation et de submersion, ainsi que de faire face à l'érosion des côtes.

La coopération dans ce domaine doit permettre de favoriser la mise en place de mesures concertées et notamment :

- la réalisation d'atlas de vulnérabilité des côtes et élaboration des codes de représentation communs ;
- la mise en cohérence des méthodes de suivi des événements climatiques extrêmes sur le pourtour méditerranéen pour affiner les modèles scientifiques et les rendre plus opérationnels à une échelle locale.

- la contribution à l'élaboration d'un observatoire, ou d'un réseau d'observatoires, à l'échelle méditerranéenne, sur l'évolution du trait de côtes, partagé entre les différents niveaux de gouvernance ;

Par ailleurs, la Région a engagé un travail avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour faire reconnaître et mettre en place des plans climats territoriaux, dans le pourtour méditerranéen, afin de prévenir, d'anticiper et de corriger les effets prévisibles sur les territoires.

➤ Promouvoir la Gestion intégrée des zones côtières

De nombreuses démarches de gestion intégrée des zones côtières sont mises en œuvre, depuis plusieurs années, sur tout le pourtour du Bassin Méditerranéen, et les Régions sont, dans les Etats décentralisés, toujours parties prenantes, et le plus souvent maître d'ouvrage, de ces initiatives.

Depuis l'entrée en vigueur, en mars 2011, du protocole à la convention de Barcelone, relatif à la **gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée**, signé à Madrid le 16 janvier 2009, et ratifié par la France et l'Union Européenne, ces démarches s'imposent. Le Protocole définit un nouveau cadre stratégique sur lequel l'ensemble des acteurs, dont les Régions, doivent s'appuyer afin de favoriser la mise en œuvre des principes de la GIZC consacrés lors de la conférence de Rio en 1992 et déclinés depuis au niveau communautaire.

Il s'agit donc pour la Région de contribuer au développement de la coopération en matière de gestion intégrée sur le bassin méditerranéen, en s'appuyant notamment sur les échanges d'expériences et les bonnes pratiques d'élaboration des plans de gestion.

6.2. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée en Méditerranée et en Europe

6.2.1. Favoriser la prise en compte des questions maritimes et littorales dans les réseaux méditerranéens :

La complexité de la gouvernance des politiques maritimes en méditerranée et la multiplicité des niveaux de compétences concernés, se sont traduits, au cours de l'histoire récente, par la création de nombreux réseaux, dont les champs de compétences ou d'influences s'imbriquent, sans réel concertation entre eux. **Les Régions littorales**, au plus proche des territoires et de l'action, peuvent, et **doivent, jouer un rôle majeur pour améliorer les synergies** et la concertation entre les partenaires et **œuvrer pour une meilleure prise en compte des enjeux maritimes** dans ces réseaux.

Il s'agit pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de **renforcer son action, au sein des principaux réseaux compétents en matière maritime et littorale**, et les partenariats avec les réseaux supra régionaux.

➤ **Participer aux réseaux régionaux**

- **La Commission Inter Méditerranéenne de la Conférence des Régions périphériques et maritimes d'Europe (CIM-CRPM)** a été créée afin d'exprimer les intérêts communs des régions méditerranéennes ; Il s'agit du principal réseau, regroupant une cinquantaine de Régions, de 10 pays, dont l'une des priorités concerne directement les politiques maritimes.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pilote, le groupe de travail « politique maritime » de la CIM avec pour principaux objectifs

- de contribuer à l'émergence d'une politique maritime à la dimension des enjeux du bassin méditerranéen,
- de partager les expériences et valoriser le potentiel de compétence et d'expertise des Régions
- de développer les partenariats scientifiques, économiques et institutionnels et d'identifier des projets de coopération prioritaires pour les Régions.
- de contribuer aux consultations des projets de règlementations sur les politiques maritimes
- de promouvoir de meilleures formes de gouvernance interrégionale et une meilleure gestion des politiques maritimes

- **L'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM)**, assemblée consultative, qui vise à apporter une dimension régionale et locale au partenariat euro-méditerranéen. Composée de 84 membres issus de l'Union européenne et de ses 16 partenaires méditerranéens, représentants de régions ou de autorités locales, elle a vocation à :

- conférer une dimension territoriale à l'Union pour la Méditerranée ;
- impliquer les collectivités locales et régionales dans son développement futur ;
- montrer qu'en dépit d'obstacles politiques et institutionnels majeurs, les collectivités locales et régionales coopèrent ;
- mettre en place des projets contribuant à rendre les relations euro-méditerranéennes concrètes et tangibles pour les citoyens.

➤ **Renforcer les partenariats avec les réseaux internationaux**

La participation aux accords internationaux, est juridiquement, de la compétence des Etats, et pendant de nombreuses années, peu d'échanges se sont développés entre les organismes créés dans le cadre de ces accords, et les échelons infra étatiques. Le mouvement de décentralisation et de déconcentration engagé dans de nombreux pays méditerranéens, conjugué à la volonté des organismes internationaux de se rapprocher des territoires

et des citoyens, ouvre de nouvelles perspectives pour le renforcement des partenariats entre les Régions et les autres niveaux de gouvernance, et à une meilleure synergie dans la mise en œuvre de programmes d'envergure méditerranéenne. Cette tendance, dans laquelle les Régions doivent jouer un rôle moteur, concerne notamment, en matière maritime :

- les programmes conduits par La commission Méditerranéenne du développement durable, le MEDPOL et les Centres d'Actions Régionaux dont le Plan Bleu, le REMPEC le PAPRAC et le CARASP du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) de la **Convention de Barcelone** ;
- La meilleure prise en compte des questions maritimes, et de l'action des collectivités dans le **Processus de Barcelone, Union pour la Méditerranée (UPMED)**, dans le cadre de l'ARLEM ;
- La gestion des pêches au niveau méditerranéen avec une participation accrue des Régions dans le Centre d'Action Régional (**RAC Méditerranée**) et, dans le cadre de la FAO, au niveau de la **Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)**

6.2.2. Organiser et renforcer la participation de la Région dans les programmes européens de coopération décentralisée

La Commission européenne a adopté en juin 2011, sa proposition relative au prochain **cadre financier pour la période 2014 - 2020** pour la mise en œuvre de la **stratégie « Europe 2020 »**.

Si, ni le Cadre Stratégique Commun, ni les Programmes Opérationnels, ne sont connus à ce jour, de nombreuses orientations de la stratégie régionale de la mer et du littoral sont toutefois susceptibles de contribuer **aux 11 priorités thématiques, suivantes**, de cette nouvelle programmation, en application de la stratégie UE 2020 :

1. renforcer de la recherche, le développement technologique et de l'innovation
2. améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité;
3. améliorer la compétitivité des PME, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
4. soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs
5. favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques
6. protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
7. encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles
8. favoriser l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre
9. promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
10. investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie

11. renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques.

Cette nouvelle programmation offre donc des opportunités intéressantes pour développer des projets de coopération maritimes et littorales. Il s'agira notamment pour la Région de :

- contribuer à la bonne prise en compte des enjeux maritimes et littoraux dans les programmes de coopération ;
- favoriser la mise en cohérence et en synergie des approches maritimes et littorales, au sein des différents programmes, entre eux , et notamment, en amont par la définition de priorités stratégiques partagées dans les différents appels à projets, et par la définition d'approches communes en matière de suivi et d'évaluation , et notamment en termes d'indicateurs ;
- cibler la participation de la Région dans les projets de coopération décentralisée, en tant que chef de file ou partenaire, sur les axes prioritaires définis dans la stratégie régionale de la mer et du littoral ;
- créer des synergies entre les différents projets, pour concentrer les moyens, assurer une meilleure capitalisation et diffusion des résultats, en s'appuyant notamment sur les réseaux structurés précédemment mentionnés.

6.3. Enrichir les politiques maritimes et littorales des Régions par l'échanges d'expérience et la capitalisation des savoirs faire et des bonnes pratiques et défendre les intérêts régionaux

C'est à l'échelle européenne que se joue une grande partie de la défense de nos valeurs et que se négocie aujourd'hui une partie importante de nos réglementations, de nos politiques et de nos programmes.

Il s'agira notamment

- d'assurer une veille active et participer, en amont, aux consultations engagées par la commission dans tous les domaines ayant une influence sur la politique maritime et littorale régionale ;
- de soutenir les professionnels dans les démarches de coopération pour la défense des intérêts du territoire régional et des activités ;
- de faire reconnaître et prendre en compte les spécificités méditerranéennes dans l'élaboration des politiques européennes, en s'appuyant notamment sur les organismes socio-professionnels régionaux et en soutenant l'organisation des filières ;
- de favoriser la coopération entre les acteurs du monde maritime ;
- d'adapter, en continue, la stratégie régionale de la mer et du littorale aux évolutions de la politique maritime européenne.